



TC/44/13

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 décembre 2008

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ TECHNIQUE**

**Quarante-quatrième session**  
**Genève, 7 - 9 avril 2008**

COMPTE RENDU<sup>1</sup>

*adopté par le Comité technique*

Ouverture de la session

\*1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-quatrième session à Genève du 7 au 9 avril 2008. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.

2. Le secrétaire général adjoint rappelle que, à sa quarante-troisième session tenue à Genève du 26 au 28 mars 2007, le Comité technique (TC) a proposé au Conseil d'élire Mme Françoise Blouet (France) nouvelle présidente et M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) nouveau vice-président pour les trois années à venir. Toutefois, Mme Françoise Blouet a par la suite informé le secrétaire général adjoint qu'elle avait accepté un nouveau poste en dehors du Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) et qu'elle ne serait pas en mesure de devenir la nouvelle présidente du TC. À sa quarante et unième session tenue à Genève le 25 octobre 2007, le Conseil a fait observer que l'article 37.2) du règlement intérieur du Conseil ("[c]haque comité comporte un président et un vice-président qui sont élus par le Conseil. Si le président et le vice-président du comité sont empêchés, le comité élit un président ad hoc.") supposait que, lorsque le président d'un comité n'est pas en mesure de présider, le vice-président assume les fonctions du président. Sur cette base, le Conseil a

---

\* Les paragraphes précédés d'un astérisque dans le présent compte rendu sont repris du document TC/44/12 (Compte rendu des conclusions).

décidé d'élire M. Chris Barnaby nouveau président du TC et a invité le TC, à sa quarante-quatrième session, à recommander un vice-président au TC.

\*3. La session est ouverte par M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TC, qui souhaite la bienvenue aux participants, tout particulièrement à ceux de la République dominicaine et de la Turquie devenues membres de l'Union depuis la quarante-troisième session du TC. Il signale que l'Espagne a adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV depuis cette session.

#### Adoption de l'ordre du jour

\*4. Le TC adopte l'ordre du jour tel qu'il est présenté dans le document TC/44/1.

#### Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

5. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal sur les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), les soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions du Comité consultatif ainsi que la vingt-quatrième session extraordinaire et la quarante et unième session ordinaire du Conseil.

#### *Comité administratif et juridique (CAJ)*

6. À la cinquante-cinquième session du CAJ tenue à Genève le 29 mars 2007, le président du TC a fait rapport sur des questions présentant un intérêt pour le CAJ en vue de la révision du document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS". Le CAJ a examiné les projets de documents TGP/4/1 "Constitution et maintien des collections de variétés" et TGP/9/1 "Examen de la distinction". Il a approuvé les modifications faites par le TC et est convenu que les documents TGP/4/1 et TGP/9/1, ainsi modifiés, serviraient de base à leur adoption par le Conseil.

7. En ce qui concerne les techniques moléculaires, le CAJ, tout comme le TC, a pris note de la conclusion du Comité consultatif selon laquelle le rôle du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) consistait à servir de cadre de discussion sur l'utilisation des techniques moléculaires dans l'identification des variétés et dans l'examen des variétés essentiellement dérivées, sans qu'il soit nécessaire de modifier son mandat actuel.

8. Le CAJ a reçu un rapport sur des questions soulevées à la première session du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG), qui travaille à l'élaboration de notes explicatives sur la Convention UPOV.

9. À sa cinquante-sixième session tenue à Genève les 22 et 23 octobre 2007, le CAJ a écouté des exposés des représentants de la *International Seed Federation* (ISF) et des délégations de l'Allemagne, du Brésil et du Royaume-Uni sur les expériences et les initiatives en matière d'élaboration de formulaires de demande et de questionnaires techniques électroniques. Le CAJ est convenu que le Bureau de l'Union devrait organiser une réunion pour étudier les possibilités offertes par des systèmes de dépôt électronique des demandes :

cette réunion a eu lieu le mercredi 9 avril 2008, à 18 heures, et un rapport sur les résultats sera fait à la cinquante-septième session du CAJ qui aura lieu à Genève le 10 avril 2008.

10. Le CAJ a poursuivi ses délibérations sur le document TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”.

11. Les points à examiner à la cinquante-septième session du CAJ seront notamment les suivants : documents TGP, techniques moléculaires, systèmes de dépôt électronique des demandes et élaboration de matériel d’information sur la Convention UPOV.

#### *Comité consultatif*

12. À sa soixante-treizième session tenue à Genève le 30 mars 2007, le Comité consultatif a approuvé une proposition de présentation révisée des informations figurant dans le document C/40/5 intitulé “Coopération en matière d’examen” en vue d’incorporer une note à l’intention des services chargés de fournir les rapports d’examen DHS existants à tout membre de l’Union pour toute espèce pour laquelle ils ont une expérience en matière d’examen DHS.

13. Le Comité consultatif a entamé des délibérations sur les moyens d’améliorer l’efficacité, l’efficience et la souplesse horaire des sessions UPOV : ces débats se sont poursuivis à la soixante-quatorzième session.

14. À sa soixante-quatorzième session tenue à Genève le 24 octobre 2007, le Comité consultatif a procédé à un examen préliminaire des documents TGP/4/1 “Constitution et maintien des collections de variétés” et TGP/9/1 “Examen de la distinction”, ainsi que des “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives du BMT’)", proposés pour adoption par le Conseil. En réponse aux observations de certaines délégations sur la nécessité d’introduire des améliorations rédactionnelles, le Comité consultatif est convenu d’envoyer une circulaire au Comité consultatif, au TC et au CAJ pour leur permettre de formuler des observations éventuelles, dans un délai de quatre semaines, sur ces documents. Il est convenu que, sur la base des observations reçues, de nouveaux projets seraient établis pour ces documents en vue de leur examen par le Comité de rédaction à sa réunion du 8 janvier 2008. Les projets de textes correspondants incluant les observations du Comité de rédaction seraient ultérieurement soumis au TC, au CAJ, au Comité consultatif et au Conseil en avril 2008.

15. Le Comité consultatif a pris note de l’évolution du cours d’enseignement à distance de l’UPOV (DL-205), approuvé l’élaboration d’un cours avancé intitulé “Examen des demandes de droits d’obteneurs” et chargé le Bureau de l’Union de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce cours.

16. Le secrétaire général adjoint a fait rapport sur une demande de coopération avec l’UPOV dans le cadre d’un projet lancé par l’Association internationale des semences (ISTA) en collaboration avec l’ISF, en vue de la participation de l’Union aux travaux du comité d’organisation d’une conférence mondiale sur les semences prévue pour 2009. Le Comité consultatif est convenu que l’UPOV participerait sous réserve que le projet souligne les avantages découlant de la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

*Conseil*

17. À sa vingt-quatrième session extraordinaire tenue à Genève le 30 mars 2007, le Conseil a examiné la loi des Philippines et en a conclu que certains éclaircissements et modifications demeuraient nécessaires pour que cette loi soit conforme à l'Acte de 1991. Le Conseil a rendu une décision favorable sur la conformité de la loi géorgienne avec les dispositions de l'Acte de 1991, permettant ainsi à la Géorgie de déposer son instrument d'adhésion.

18. À sa quarante et unième session ordinaire tenue à Genève le 25 octobre 2007, le Conseil a examiné la Loi sur la protection des variétés végétales de la République du Monténégro et a recommandé que le Monténégro incorpore certaines dispositions additionnelles et des modifications dans ladite loi.

19. À la suite du rapport sur l'état d'avancement des travaux du TC, des groupes de travail techniques (TWP) et du BMT, la délégation de la République de Corée a rendu compte des activités relatives aux caractères de la forme de la plante chez l'oignon et chez *Cucurbita maxima* Duch., qui ont fait l'objet d'un examen à la quarante et unième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV). Elle a relevé que ces activités, qui consistaient en un échange de photographies et de descriptions entre membres de l'Union, avaient été très utiles, et a suggéré de procéder de manière analogue pour d'autres plantes, dans le cadre d'autres TWP. Le Conseil est convenu que cette question devrait être examinée par le TC et par les TWP.

20. Le Conseil a approuvé le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009.

21. La délégation des États-Unis d'Amérique a informé le Conseil que son pays prévoyait d'organiser, en coopération avec le Bureau de l'Union, un cours de formation à l'intention des formateurs sur les droits d'obtenteur selon la Convention UPOV. Elle a invité les membres de l'Union et les observateurs à désigner des formateurs potentiellement qualifiés qui pourraient y participer. Le premier cours de formation a eu lieu à Alexandria (États-Unis d'Amérique) en février 2008.

22. Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la quarante-quatrième session ordinaire du Conseil, en 2010,

- a) Mme Carmen Amelia M. Gianni (Argentine), présidente du Comité administratif et juridique;
- b) M. Lü Bo (Chine), vice-président du Comité administratif et juridique; et
- c) M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du Comité technique.

23. Le Conseil a proposé que le TC recommande un vice-président du TC à sa quarante-quatrième session, qui doit avoir lieu du 7 au 9 avril 2008.

24. Le secrétaire général adjoint a remis à M. Bernard Le Buanec, secrétaire général de l'ISF, une médaille d'or de l'UPOV en hommage à son exceptionnelle contribution à l'UPOV.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et les sous-groupes ad hoc sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées

25. Le TC entend des rapports verbaux, présentés par les présidents des groupes concernés, sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (T WV) et des sous-groupes ad hoc sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées) pour le maïs, la pomme de terre et le rosier, tels qu'exposés ci-dessous. En l'absence de M. Joost Barendrecht (Pays-Bas), président du Sous-groupe sur les plantes cultivées pour le rosier, le rapport sur les travaux de ce sous-groupe est présenté par M. Henk Bonthuis (Pays-Bas), président du BMT. Le TC note qu'aucune session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), ne s'est tenue depuis la quarante-troisième session du TC.

*Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)*

26. Le TWA a tenu sa trente-sixième session à Budapest (Hongrie) du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2007, sous la présidence de Mme Beate Rücker (Allemagne). Le compte rendu de la réunion figure dans le document TWA/36/10.

27. Ont assisté à la session 65 participants représentant 29 membres de l'Union ainsi qu'un État et deux organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire, qui s'est déroulé dans l'après-midi du dimanche 27 mai, a réuni 26 participants.

28. Mme Katalin Ertsey, directrice du Département de la production et de l'horticulture de l'Office central de l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux membres du TWA. Celui-ci a reçu des rapports succincts émanant des participants sur les progrès accomplis en matière de protection des obtentions végétales.

29. Le TWA a passé en revue les faits nouveaux intervenus dans le domaine des techniques moléculaires et a pris note de l'importance de l'expérience pratique pour les différentes plantes en vue d'analyser l'utilisation éventuelle de ces techniques. Il a été informé de plusieurs projets en cours sur le maïs, la pomme de terre, le colza et le tournesol. Il a reçu un bref rapport sur la réunion du sous-groupe sur les plantes cultivées pour la pomme de terre, tenue le 17 avril 2007. Le TWA est convenu de proposer la candidature de M. Michael Camlin (Royaume-Uni) à la présidence du sous-groupe sur les plantes cultivées pour le blé et l'orge.

30. Le TWA a examiné un certain nombre de projets de documents TGP conformément au programme adopté par le TC. En ce qui concerne le document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", il est convenu d'en débattre minutieusement en 2008 lorsque le document en serait à un stade plus avancé. Le TWA est convenu qu'il n'était pas urgent d'élargir la portée du document TGP/11 "Examen de la stabilité" aux plantes agricoles pour le moment car il contenait relativement peu d'éléments allant au-delà de ceux figurant déjà dans l'Introduction générale. En ce qui concerne les explications proposées pour les termes "obtenteur", "demandeur" et

“obteneur initial” dans le document TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”, le TWA a relevé que cela entraînerait un changement sensible de la façon dont de nombreux membres utilisaient ces termes et a demandé instamment au CAJ d’en tenir compte.

31. Le TWA a examiné les faits nouveaux concernant les bases de données d’information de l’UPOV. Il est convenu qu’il serait nécessaire de permettre une certaine souplesse dans l’élément “espèce” du code UPOV afin d’englober d’autres possibilités de classement. Les modifications à apporter au code UPOV seront diffusées auprès des groupes de travail techniques (TWP) lorsque la version Oracle de la base de données GENIE sera achevée.

32. Le TWA a examiné le projet relatif à la publication des descriptions variétales et a noté qu’il existait des problèmes importants en ce qui concerne l’harmonisation des descriptions variétales au niveau international. Le représentant de l’Agence européenne des semences (ESA) a rappelé son enthousiasme pour le projet et a accepté avec réticence que ce projet ne soit pas poursuivi pour l’instant. Le TWA a été informé de tests actuellement en cours pour le blé dans des stations d’essais, concernant sept États membres de la Communauté européenne, et de tests réalisés pour le riz concernant la Chine, le Japon et la République de Corée.

33. Le TWA a pris note des progrès accomplis dans l’élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d’exemple dans les principes directeurs d’examen pour le riz, et est convenu que, sous réserve de l’accord des experts de la Chine, du Japon et de la République de Corée, de telles séries pour l’Asie orientale pourraient être soumises pour adoption par le TC en 2008.

34. Le TWA a examiné 14 projets de principes directeurs d’examen. Il est convenu de soumettre au TC les projets de principes directeurs d’examen pour l’amarante, le festulolium, le lotus et le théier, qui sont de nouveaux principes directeurs d’examen. Le TWA a envisagé de poursuivre les débats sur 10 principes directeurs d’examen en 2008, trois étant des révisions et sept de nouveaux principes. Il est convenu de commencer l’élaboration de principes directeurs d’examen pour le chanvre et de réviser les principes directeurs d’examen pour le blé dur et le chou-navet. Cinq principes directeurs d’examen devraient être au stade final d’élaboration en 2008.

35. À l’invitation des experts de l’Afrique du Sud, le TWA est convenu de tenir sa trente-septième session à Nelspruit (Afrique du Sud) du 14 au 18 juillet 2008. Il a proposé d’examiner les points ci-après à sa prochaine session : brefs rapports émanant de membres et d’observateurs sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des variétés végétales; rapports sur les faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV; faits nouveaux concernant les techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d’information de l’UPOV; élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d’exemple dans les principes directeurs d’examen pour le riz; étude de projets de principes directeurs d’examen; recommandations sur des projets de principes directeurs d’examen; date et lieu de la session suivante; futur programme.

36. Le TWA est convenu de proposer M. Dirk Theobald (Communauté européenne) comme prochain président du TWA.

37. Dans l'après-midi du 29 mai 2007, le TWA a visité la station d'essais de variétés de Tordas. Au cours de cette visite, il a assisté à un exposé de Mme Katalin Ersey sur le système de mise à l'essai et d'enregistrement des variétés végétales en Hongrie et un exposé de M. Csaba Marton, président de l'Association hongroise des obtenteurs sur les activités de sélection végétale.

*Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)*

38. Le TWC a tenu sa vingt-cinquième session à Sibiu (Roumanie) du 3 au 6 septembre 2007. Vingt-neuf participants représentant 14 membres de l'Union y ont assisté. Le TWC a été accueilli par M. Gabor Varga, directeur de l'Office d'État des inventions et des marques (OSIM). La session a été présidée par Mlle Sally Watson (Royaume-Uni). Un atelier préparatoire a eu lieu dans l'après-midi du 2 septembre, rassemblant 10 participants.

39. Mme Adriana Paraschiv, chef de la Division agricole de l'OSIM, a présenté un exposé sur les droits d'obteneur en Roumanie.

40. Le TWC a reçu un rapport du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, notamment dans l'utilisation des techniques moléculaires. À la suite de délibérations sur la mise au point de bases de données pour les données moléculaires, il a été convenu que les exposés porteraient, lors du prochain TWC : sur la mise au point et l'administration d'une base de données commune pour les données sur la morphologie et l'isoenzyme du maïs par la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne; et sur une base de données du Royaume-Uni, financée par l'OCVV, pour les données morphologiques et moléculaires sur le colza.

41. Les débats sur les documents TGP ont constitué une partie importante de la session. Le TWC a examiné les documents TGP/10, TGP/8, TGP/11, TGP/12, TGP/13, TGP/14 et TGP/5.

42. Le TWC a examiné dans le détail le document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité " dont il est responsable. Un certain nombre de questions se sont posées en ce qui concerne le contenu du document TGP/8. Le TWC est notamment convenu de l'adjonction des éléments suivants : une section dans la première partie sur le contrôle de qualité des observations effectuées au moyen d'essais dans le cadre de l'examen DHS, avec des exemples fournis dans la deuxième partie; des exemples donnés à titre d'illustrations sur le rôle des niveaux d'échelle dans les essais DHS dans la section 4 de la première partie, et une section dans la deuxième partie sur l'évaluation de l'homogénéité par plante hors type sur la base de plus d'un échantillon ou sous-échantillon. La question de savoir si les tableaux sur les plantes hors types figurant dans la deuxième partie devraient comprendre toutes les combinaisons recommandées par l'UPOV de normes de population et de probabilités d'acceptation a été soulevée. Il existe un nombre potentiellement infini de combinaisons de normes de population et de probabilités d'acceptation possibles. L'incorporation de nouvelles combinaisons exigerait la révision du document TGP/8, ce que le TWC souhaite éviter. Une solution de rechange consisterait à diriger l'utilisateur vers des logiciels mis à disposition gratuitement qui peuvent calculer les tableaux. Le TWC cherche à obtenir l'avis du TC sur cette question. Le TWC a examiné l'utilisation de la méthode de la plus petite différence significative (PPDS) et du test de comparaisons multiples en association avec l'utilisation des

données de l'obteneur, et il est convenu d'incorporer une section, dans la première partie, sur des considérations générales allant au-delà du choix des méthodes statistiques visant à évaluer la distinction. Le TWC a écouté des exposés sur l'analyse des caractères quantitatifs mesurés et le calcul des descriptions variétales. D'autres exposés ont été demandés pour la session suivante en vue de rassembler des éléments d'orientation sur le sujet à incorporer dans la première partie.

43. À la lumière des débats sur le document TGP/12 "Caractères spéciaux", le TWC a accepté un exposé sur l'utilisation de l'analyse des images et des notions de bonne pratique à sa session suivante.

44. À la suite des débats sur le document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", le TWC a assisté à une démonstration du système allemand de dépôt des demandes en ligne. Des exposés sur d'autres systèmes ont été demandés pour la session suivante.

45. Le TWC a écouté un exposé sur une technique visant à contribuer à identifier, après seulement une année d'essais, si deux variétés ont des chances d'être réputées distinctes à l'aide de l'analyse COYD. Il a été noté qu'il pouvait être utile de recenser les variétés à exclure des essais en culture et de fournir aux obtenteurs, après une année d'essais, la probabilité avec laquelle la variété sera éventuellement acceptée comme distincte.

46. Le TWC a pris dûment note des préoccupations du TC à propos d'une base de données permettant d'effectuer des recherches dans des documents du TWC et, en particulier, de sa mise en garde en ce qui concerne l'utilisation des documents de session des TWP. En réponse, le TWC a accepté que le titre de la base de données devienne "Base de données pour la recherche dans les documents de travail du TWC", qu'un avis sur le statut des documents s'affiche à chaque fois que la base de données est utilisée et qu'elle soit diffusée uniquement auprès des participants aux travaux du TWC. Le TWC a examiné la version la plus récente de cette base de données et a reconnu qu'il s'agissait d'un instrument de recherche très utile.

47. Le TWC a envisagé l'idée de fournir des informations sur des logiciels échangeables dans le document TGP/8. Il est convenu qu'un questionnaire sur ces logiciels devait être établi par le Bureau de l'Union pour recueillir des informations sur la disponibilité des logiciels et le niveau d'appui offert.

48. Le TWC est convenu de proposer que M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas) soit le prochain président du TWC.

49. À l'invitation de la République de Corée, le TWC est convenu de tenir sa vingt-sixième session en République de Corée, aux dates provisoires du 2 au 5 septembre 2008, avec un atelier préparatoire le 1<sup>er</sup> septembre.

50. Au cours de sa prochaine session, le TWC a prévu d'examiner les points susmentionnés, ainsi que l'adaptation de l'analyse COY au groupement des caractères, le choix du nombre optimal de plantes aux fins de l'analyse COY, le recours au test de Bennett pour l'évaluation de l'homogénéité et l'utilisation des données provenant de plusieurs sites dans l'examen DHS.

*Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)*

51. Le TWF a tenu sa trente-huitième session à Jeju (République de Corée), du 9 au 13 juillet 2007, précédée d'un atelier préparatoire dans la matinée du 8 juillet et d'un atelier technique sur l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DUS) conformément aux principes UPOV, qui a eu lieu dans l'après-midi du 8 juillet. La session a été ouverte par M. Alejandro F. Barrientos-Priego (Mexique), président du TWF, et une allocution de bienvenue a été prononcée par M. Jae-Ouk Lee, directeur de la Division de la protection des obtentions végétales à l'Office national de gestion des semences de la République de Corée.

52. Ont assisté à la session 59 participants représentant 12 membres de l'Union ainsi qu'une organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a réuni 36 participants provenant de cinq membres de l'Union et d'une organisation ayant le statut d'observateur.

53. Le TWF a écouté un exposé sur la protection des obtentions végétales en République de Corée, présenté par M. Jae-Ouk Lee, directeur de la Division de la protection des obtentions végétales à l'Office national de gestion des semences, ainsi qu'un exposé sur la mise en place de la sélection et de la culture fruitières en Corée présenté par M. Yong-Uk Shin, directeur de la Division de la recherche sur les arbres fruitiers de l'Institut national de recherche horticole. Le TWF a entendu des rapports verbaux de la part de participants sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des obtentions végétales et de la part du Bureau de l'Union sur les derniers faits nouveaux au sein de l'UPOV.

54. Le TWF a entendu un exposé verbal sur les faits nouveaux concernant les sous-groupes sur les plantes cultivées et les "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ('Directives BMT')", dans le cadre du document TWF/38/2. Il a été noté que des progrès avaient été accomplis au sein des sous-groupes sur les plantes cultivées ainsi qu'aux fins des Directives BMT et dans le cadre de l'élaboration de la base de données.

55. Le TWF a examiné un certain nombre de projets de documents TGP. En ce qui concerne le document TGP/10/1 Draft 7 "Examen de l'homogénéité", 23 observations au total ont été formulées, la plupart d'entre elles en harmonie avec d'autres TWP : il a été convenu de proposer des modifications adéquates dans la section 4 pour l'expression atypique. En ce qui concerne la section 2 "Protocole d'essai" de la partie I du document TGP/8/1, il a été accepté de proposer d'englober la possibilité de mener des essais distincts pour l'examen des plantes à différents stades de leur développement, par exemple des jeunes arbres et des arbres adultes. Toutefois, le TWF est convenu qu'il serait plus approprié de procéder à un examen détaillé du document TGP/8 à sa trente-neuvième session, en 2008, lorsque le document en sera à un stade plus avancé. En ce qui concerne la section 6 intitulée "Examen DHS sur des échantillons globaux" de la deuxième partie intitulée "Techniques utilisées dans l'examen DHS" du document TGP/8, le TWF a accepté de proposer des éléments d'orientation pour l'examen des caractères à l'aide d'échantillons globaux chez des plantes observées sur un seul cycle de végétation. S'agissant du document TGP/11/1 Draft 2 "Examen de la stabilité", il a été convenu que ce document serait revu afin d'établir une distinction entre les questions de stabilité et les questions d'homogénéité et de ne traiter que les questions en rapport avec la stabilité. Outre la suggestion d'autres modifications en harmonie avec celles proposées par d'autres TWP, le document TGP/12/1 Draft 2 "Caractères spéciaux" a été examiné et, en ce qui concerne le document TGP/13/1 Draft 9 "Conseils pour

les nouveaux types et espèces”, le TWF a proposé des modifications dans le droit fil des observations formulées par d’autres TWP. Concernant la sous-section 2 “Formes et structures” de la section 2 “Termes botaniques ” du document TGP/14/1 Draft 3, il a été convenu que l’approche du Groupe de travail sur les plantes potagères (TWPV) constituait un bon équilibre entre la nécessité d’observations précises et homogènes et la nécessité de présenter la forme de manière pratique à des fins de la description. Le TWF est convenu que cette approche relative à la forme soit utilisée pour l’élaboration des projets de principes directeurs d’examen qui seront examinés pour la première fois à sa trente-neuvième session. Le TWF a examiné la sous-section 3 “Couleur” de la section 2 “Termes botaniques” du document TGP/14/1 Draft 3 et a relevé que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) avait reconnu qu’il serait difficile d’avancer de manière efficace et rapide sur ces questions dans le cadre de la session du TWO; il a appuyé la proposition du TWO de tenir une réunion distincte afin d’envisager le développement du document. Le TWF a appuyé la proposition du TWO visant à ce que l’adoption du document TGP/14 ne soit pas retardée par l’adoption différée du document TGP/8.

56. Le TWF a examiné le document TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS” et a proposé d’explicitier les termes “obteneur”, “demandeur” et “obteneur initial” dans le document TGP/5 : le TWF a fait observer que cela entraînerait de profonds changements dans la manière dont ces termes sont utilisés par de nombreux membres de l’Union et a proposé d’éviter d’introduire un nouveau terme tel que “obteneur initial” en recourant à l’expression “la personne qui a créé, ou découvert et mis au point une variété”. Le TWF a aussi formulé des observations et des suggestions concernant d’autres sections du document. Il a pris note des informations fournies dans les documents TWF/38/4 intitulé “Bases de données d’information de l’UPOV”, TWF/38/5 intitulé “Dénominations variétales” et TWF/38/6 intitulé “Projet de publication des descriptions variétales”. En ce qui concerne le document TWF/38/7 intitulé “Guide pratique à l’intention des rédacteurs de principes directeurs d’examen de l’UPOV” et le document TGP/7 pour ce qui est d’une section qui traiterait d’une “Aide à l’élaboration de principes directeurs d’examen propres à un service”, M. Erik Schulte (Allemagne) a accepté de voir son nom mis sur la liste des personnes disposées à fournir des conseils pour l’élaboration de tels principes directeurs. Le TWF a examiné le document TWF/38/8 intitulé “Combinaisons de lignées”.

57. Le TWF est convenu de proposer Mme Bronislava Bátorová (Slovaquie) comme prochaine présidente du TWF.

58. Le TWF est convenu de soumettre au TC le projet révisé de principes directeurs d’examen pour le cassis, la vigne et le fraisier, ainsi que les nouveaux projets de principes directeurs d’examen pour le caféier, l’aubépine et l’argousier.

59. Le TWF a prévu de poursuivre ses délibérations sur les principes directeurs d’examen pour 13 espèces au total : deux révisions et 11 nouveaux principes, dont cinq en sont au stade “final” d’élaboration. Il a aussi décidé d’envisager l’examen du projet de principes directeurs d’examen pour *Actinidia* (révision), le châtaignier chinois, le jujube, *Juglans mandshurica* et *Prunus mume* à sa quarantième session.

60. À l’invitation du Portugal, le TWF est convenu de tenir sa trente-neuvième session à Lisbonne (Portugal), du 2 au 6 juin 2008, avec un atelier préparatoire le 1<sup>er</sup> juin. Au cours de cette trente-huitième session, le TWF a envisagé d’examiner ou de réexaminer les points suivants : bref rapport sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des variétés végétales provenant de membres et d’observateurs, ainsi qu’au sein de l’UPOV; faits

nouveaux concernant les techniques moléculaires; documents TGP; base de données d'information de l'UPOV; élaboration d'une série de variétés utilisées à titre d'exemple pour l'Asie du Nord-Est pour les principes directeurs d'examen du fraisier; délibérations et recommandations sur des projets de principes directeurs d'examen.

*Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)*

61. Le TWO a tenu sa quarantième session à Kunming (Chine) du 2 au 6 juillet 2007, sous la présidence de Mme Sandy Marshall (Canada). Il a été accueilli par M. Li Dongsheng, président du Bureau de la protection des obtentions végétales de l'Office des forêts, et par M. Li Gang, président adjoint de la *Yunnan Flower Association*. Le rapport détaillé fait l'objet du document TWO/40/10.

62. Ont assisté à la session 104 participants représentant 18 membres de l'Union, ainsi qu'un État et une organisation ayant le statut d'observateur. Le TWO a noté que l'atelier préparatoire, tenu l'après-midi du 1<sup>er</sup> juillet avant sa session, avait réuni 78 participants de six membres de l'Union et d'une organisation ayant le statut d'observateur.

63. Le TWO a entendu deux exposés sur le système de droits d'obteneur en Chine, présentés respectivement par M. Zhou Jianren, directeur de division du Bureau de la protection des obtentions végétales de l'Office des forêts et Mme Sun Junli, du Département des sciences, de la technologie et de l'éducation du Ministère de l'agriculture. Le TWO a aussi entendu de brefs rapports verbaux sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection variétale de la part de participants et du Bureau de l'Union sur les derniers faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV.

64. Le TWO a examiné le document TWO/40/2 sur l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen DHS et a écouté un rapport verbal de M. Joost Barendrecht, président du sous-groupe ad-hoc sur les techniques moléculaires appliquées au rosier. Il a été noté que le sous-groupe pour le rosier s'était réuni à Angers (France) le 18 avril 2007.

65. Plusieurs projets de documents TGP ont été examinés. Le TWO s'est intéressé en particulier à la section 4 du document TGP/10/1 Draft 7, consacrée à la détermination de l'homogénéité sur la base des plantes hors type. Lors de son examen du document TGP/8/1 Draft 7, le TWO a proposé que la section 2 intitulée "Protocole d'essai" de la première partie englobe la possibilité de mener des essais distincts pour l'examen des plantes à différents stades de leur développement, par exemple des jeunes arbres ou des arbres adultes. Il a été convenu qu'il serait approprié de procéder à un examen détaillé du document TGP/8 à sa session de 2008, lorsque le document en serait à un stade plus avancé. Le TWO a examiné le document TGP/11 "Examen de la stabilité", et est convenu que le document devrait continuer à être développé mais qu'il devrait être révisé afin d'établir une distinction entre les questions de stabilité et les questions d'homogénéité pour ne traiter que les questions en rapport avec la stabilité. Lors des délibérations sur le document TGP/12 Draft 2 "Caractères spéciaux", le TWO a proposé d'examiner la résistance au gel. Le TWO a aussi examiné les documents TGP/13 Draft 9 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" et TGP/14 Draft 3 "Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV" et a formulé des recommandations à leur sujet. En ce qui concerne la sous-section 3 "Couleur" de la section 2 du document TGP/14, le TWO a noté que les débats sur les projets de principes directeurs d'examen avaient permis de recenser plusieurs questions importantes à résoudre, et il a proposé d'organiser une réunion distincte sur le développement des caractères de couleur qui aurait lieu immédiatement avant les sessions

de 2008 du TWF et du TWO. Le TWO a aussi examiné et formulé des commentaires sur la révision du document TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”.

66. Le TWO a examiné le document TWO/40/4 sur les bases de données d’information de l’UPOV et a demandé au Bureau de l’Union de s’informer auprès du *Germplasm Resources Information Network* (GRIN) si celui-ci serait disposé à fournir des conseils aux membres de l’UPOV sur le classement botanique des variétés à l’examen. Le TWO a aussi noté l’importance d’une sensibilisation à l’existence de la base de données des variétés végétales afin d’accroître son utilisation par les obtenteurs.

67. Le TWO a pris note des faits nouveaux mentionnés dans le document TWO/40/5 intitulé “Dénominations variétales” et le document TWO/40/6 intitulé “Projet de publication des descriptions variétales”. Il a également examiné le document TWO/40/8 intitulé “Combinaisons de lignées” dans le cadre de son débat sur le document TGP/10.

68. En examinant le document TWO/40/7 intitulé “Guide pratique à l’intention des rédacteurs de principes directeurs d’examen de l’UPOV”, le TWO a noté que le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) consultera la CIOPORA pour déterminer s’il serait utile aux obtenteurs d’être inclus dans le sous-groupe des experts intéressés pour l’élaboration de principes directeurs d’examen présentant un intérêt précis pour eux. Cela faciliterait la participation des obtenteurs à l’élaboration des principes directeurs d’examen, leur donnant ainsi l’occasion de formuler des observations sur des projets plutôt que sur une version définitive.

69. En outre, le TWO est convenu qu’il serait utile d’envisager l’élaboration d’une section plus détaillée, dans le document TGP/7, qui contiendrait des éléments d’orientation aux fins de l’élaboration de principes directeurs nationaux, en l’absence de principes directeurs d’examen de l’UPOV. Il a été proposé d’incorporer une liste d’experts disposés à fournir une assistance aux services dans le cadre de l’élaboration de ces principes directeurs. Quatre experts du TWO ont accepté que leur nom figure sur cette liste.

70. Le TWO est convenu de soumettre sept principes directeurs d’examen au TC. Trois d’entre eux sont des révisions de principes directeurs existants pour le Kalanchoe, Osteospermum et le Poinsettia, et quatre sont de nouveaux principes directeurs d’examen pour l’aubépine, le Nemesia, le bourbier et le théier. À sa quarante et unième session en 2008, le TWO devrait examiner 26 principes directeurs d’examen, soit six révisions et 20 nouveaux principes directeurs.

71. À l’invitation des Pays-Bas, le TWO est convenu de tenir sa quarante et unième session à Wageningen (Pays-Bas), du 9 au 13 juin 2008, avec un atelier préparatoire le 8 juin. Il a été convenu que cet atelier préparatoire serait élargi à une journée complète et devrait viser à encourager la participation des obtenteurs souhaitant contribuer à l’élaboration de principes directeurs d’examen. Durant la quarante et unième session, le TWO a envisagé d’examiner ou de réexaminer les points suivants : brefs rapports sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des variétés végétales de la part de membres, d’observateurs et au sein de l’UPOV; techniques moléculaires; projet de publication des descriptions variétales; bases de données d’information de l’UPOV; documents TGP ainsi qu’examen de projets de principes directeurs d’examen et recommandations y relatives.

72. Le TWO est convenu de proposer Mme Andrea Menne (Allemagne) comme prochaine présidente du TWO.

*Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)*

73. Le TWV a tenu sa quarante et unième session à Nairobi (Kenya), du 11 au 15 juin 2007, avec un atelier préparatoire ayant eu lieu le 10 juin. La présidence était assurée par M. Niall Green (Royaume-Uni). Le compte rendu de cette session figure dans le document TWV/41/13. Ont assisté à la session 42 participants représentant 18 membres de l'Union, deux organisations ayant le statut d'observateur et le Bureau de l'Union. L'atelier préparatoire a réuni 20 participants.

74. Le TWV a écouté des rapports verbaux de participants sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des variétés végétales dans leurs pays respectifs. Le TWV a notamment entendu un exposé sur la protection des variétés végétales au Kenya qui comprenait des informations sur l'établissement de listes nationales et la certification des semences.

75. Durant la session, les projets de documents TGP/10 "Examen de l'homogénéité", TGP/11 "Examen de la stabilité", TGP/12 "Caractères spéciaux", TGP/13 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" et TGP/14 "Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV" ont été examinés. La révision du document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" a aussi donné lieu à un débat.

76. Le TWV a examiné des rapports sur l'utilisation actuelle des techniques moléculaires pour les plantes potagères, soumis par des experts de la Communauté européenne, de la France, des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'*International Seed Federation* (ISF). Les marqueurs moléculaires ont été utilisés dans une série de plantes afin d'évaluer la possibilité d'examiner la résistance aux maladies, l'identité, l'homogénéité, la stabilité et les variétés essentiellement dérivées et de vérifier la correspondance des échantillons servant à l'examen DHS et à la détermination de la valeur commerciale et utile (VCU). L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne a indiqué que les résultats d'un projet de deux ans entre six partenaires, qui visait à évaluer l'utilisation des marqueurs moléculaires liés aux gènes de résistance aux maladies dans la tomate (BMT option 1.a)), seraient soumis à la réunion du BMT prévue en Espagne et à la quarante-deuxième session du TWV en 2008.

77. D'autres délibérations ont eu lieu sur le projet d'examen de la publication des descriptions variétales. Le TWV a examiné un rapport de l'OCVV sur l'utilisation des caractères de groupement et autres caractères pour la tomate dans le cadre d'une démarche régionale, et est convenu d'inclure un examen de la répartition des caractères de groupement, de ceux figurant dans le questionnaire technique et des caractères avec astérisque lorsque les principes directeurs d'examen seraient examinés en vue de leur révision à sa quarante-deuxième session, en 2008.

78. Le TWV a examiné les résultats d'un exercice de comparaison de la forme et des composants de la forme de l'oignon et de la *Cucurbita maxima*. Il en a conclu que, bien que les différentes composantes de la forme soient consignées de manière plus uniforme et soient plus utiles pour la distinction des variétés, la forme globale était utile à des fins de description variétale. Les résultats de l'exercice ont aussi montré que la forme de deux variétés de

*Cucurbita maxima* n'était pas décrite de manière adéquate et il a été convenu de procéder à une révision partielle des principes directeurs d'examen en 2008.

79. Le TWV a proposé d'envisager l'adjonction dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales d'un champ permettant d'indiquer la date à laquelle une variété a été commercialisée pour la première fois sur le territoire du pays où est déposée la demande et sur d'autres territoires, comme cela est prévu dans le formulaire type de la demande de protection d'une obtention végétale de l'UPOV figurant dans le document TGP/5.

80. Le TWV est convenu de soumettre au TC quatre principes directeurs d'examen révisés (betterave rouge, anthémis, poireau, oignon et échalote) et deux nouveaux principes directeurs d'examen (roquette cultivée et roquette sauvage).

81. Le TWV est convenu d'examiner à sa quarante-deuxième session un total de 17 principes directeurs d'examen, dont 12 sont des projets définitifs. Neuf étaient de nouveaux principes directeurs d'examen, six des révisions et deux des révisions partielles (choux navet et tomate). Le TWV est convenu d'élargir la portée des principes directeurs d'examen de l'artichaut au cardon.

82. Le TWV est convenu de proposer Mme Radmila Safarikova (République tchèque) comme prochaine présidente du TWV.

83. À l'invitation de l'expert de la Pologne, le TWV est convenu de tenir sa quarante-deuxième session à Cracovie (Pologne) du 23 au 27 juin 2008, avec un atelier préparatoire le 22 juin.

84. À sa quarante-deuxième session, le TWV devrait débattre des thèmes suivants : brefs rapports sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des variétés végétales; techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d'information de l'UPOV; projet relatif à la publication des descriptions variétales; demandes de protection de variétés à germination lente; projets de principes directeurs d'examen; date et lieu de la session à venir; futur programme; et compte rendu des conclusions de la session.

*Sous-groupe ad hoc sur les techniques moléculaires appliquées au maïs (sous-groupe pour le maïs)*

85. Le Sous-groupe ad hoc sur les techniques moléculaires appliquées au maïs (sous-groupe pour le maïs) a tenu sa deuxième session à Chicago (États-Unis d'Amérique) le 3 décembre 2007, sous la présidence de Mme Beate Rücker (Allemagne). Le compte rendu de la réunion figure dans le document BMT-TWA/Maize/2/12.

86. Ont assisté à cette session 36 participants représentant sept membres de l'Union et trois organisations ayant le statut d'observateur.

87. Le sous-groupe pour le maïs a examiné les possibilités d'utilisation de marqueurs moléculaires aux fins de l'examen DHS. Il a pris note des préoccupations des obtenteurs concernant un éventuel passage du système actuel, fondé sur les caractères morphologiques, à un système prévoyant l'utilisation de marqueurs moléculaires. Il a noté qu'il était important de tenir compte de l'incidence de l'utilisation des marqueurs moléculaires sur le niveau de protection. Le sous-groupe pour le maïs est convenu de la nécessité de disposer de plus amples informations pour répondre à ces préoccupations.

88. Le sous-groupe pour le maïs est convenu de proposer que le TWA, le TC et le CAJ étudient la validité de la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11 et a suggéré que cette méthode soit soumise au Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT) en tant qu'option pour l'utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS. Un calendrier envisageable pour ce processus pourrait être que le TWA, le TC et le CAJ étudient la proposition à leurs sessions respectives de 2008, en vue de la convocation éventuelle d'une réunion du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT en avril 2009.

89. Le sous-groupe pour le maïs a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration de marqueurs des polymorphismes nucléotidiques (SNP) dans le maïs. Ce type de marqueur moléculaire présenterait des avantages importants par rapport aux marqueurs microsatellites (marqueurs des répétitions de séquences simples (SSR)), notamment en termes de fiabilité, de stabilité et de coût.

90. Le sous-groupe pour le maïs a constaté que d'importants travaux sur l'identification des variétés avaient été réalisés par les obtenteurs et les centres de recherche et a relevé que les marqueurs moléculaires étaient déjà utilisés par les obtenteurs en cas de suspicion d'atteinte à leurs droits.

91. Le sous-groupe pour le maïs a noté les progrès substantiels réalisés au sein de l'ISF sur la question des variétés essentiellement dérivées, se félicitant de la possibilité d'obtenir, grâce à une bonne participation des obtenteurs, une explication détaillée de l'évolution de la situation.

92. Le sous-groupe pour le maïs est convenu que sa prochaine session pourrait avoir lieu fin 2009, si possible en conjonction avec la réunion des obtenteurs de maïs et de sorgho aux États-Unis d'Amérique. Il a escompté que son calendrier permettrait de recueillir des données supplémentaires essentielles concernant la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11 et laisserait aussi le temps d'obtenir l'avis du TWA, du TC, du CAJ et du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT sur cette méthode.

*Sous-groupe de travail ad hoc sur les techniques moléculaires appliquées à la pomme de terre (sous-groupe pour la pomme de terre)*

93. Le Sous-groupe de travail ad hoc sur les techniques moléculaires appliquées à la pomme de terre (sous-groupe pour la pomme de terre) a tenu sa deuxième session à Quimper (France) le 17 avril 2007, sous la présidence de Mme Beate Rücker (Allemagne). Le compte rendu de la réunion figure dans le document BMT-TWA/Potato/2/7.

94. Ont assisté à cette session 27 participants représentant 11 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur.

95. Le sous-groupe pour la pomme de terre a entendu des exposés de la part d'experts du Royaume-Uni et de la France sur l'utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ainsi que dans l'identification des variétés. Il a été pris note du fait que les organisations internationales d'obteneurs ne conduisaient pas de travaux relatifs à l'établissement de seuils applicables pour déterminer si une variété de pomme de terre était essentiellement dérivée.

96. Le sous-groupe pour la pomme de terre a adopté les conclusions ci-après concernant la possibilité d'utiliser des données moléculaires dans l'examen DHS :

a) les données moléculaires ne doivent pas être employées seules pour l'examen de la distinction mais pourraient servir, conjointement avec les données morphologiques, pour la gestion des collections de référence;

b) l'emploi de marqueurs moléculaires pourrait améliorer la gestion des collections de référence utilisées pour l'examen DHS, notamment en renforçant l'exhaustivité de ces collections; et

c) la création d'une base de données contenant à la fois des données moléculaires et des données phénotypiques serait un préalable à l'utilisation de données moléculaires dans la gestion des collections de référence. Il a aussi été constaté qu'il convenait de poursuivre l'harmonisation des descriptions de caractères morphologiques pour pouvoir utiliser des données de cette nature provenant de sources différentes. L'étape suivante devrait consister à étudier la manière dont on pourrait utiliser les données moléculaires et phénotypiques, notamment en ce qui concerne les seuils qui pourraient être appliqués. À cet égard, la nécessité de faire appel à des compétences d'experts aussi bien pour les aspects morphologiques que pour les aspects moléculaires a été reconnue.

97. En ce qui concerne l'identification des variétés, il a été noté que les données moléculaires étaient déjà utilisées avec succès mais que le niveau d'information moléculaire aux fins de l'identification pouvait différer selon la situation.

98. Le sous-groupe pour la pomme de terre a estimé qu'il serait utile que les experts travaillant sur le projet de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne et à la Fédération nationale (française) des producteurs de plants de pomme de terre (FNPPPT) coopèrent pour étudier la compatibilité des données obtenues au moyen de technologies différentes.

99. Il a été convenu que le sous-groupe pour la pomme de terre poursuivrait ses travaux. La date de la réunion suivante dépendant de la disponibilité de nouvelles informations, elle n'a pas été fixée.

*Sous-groupe ad hoc sur les techniques moléculaires appliquées au rosier (sous-groupe pour le rosier)*

100. Le sous-groupe ad hoc sur les techniques moléculaires appliquées au rosier (sous-groupe pour le rosier) a tenu sa deuxième session à Angers (France) le 18 avril 2007, sous la présidence de M. Joost Barendrecht (Pays-Bas).

101. Ont assisté à la session 19 participants représentant huit membres de l'Union et deux participants de deux organisations ayant le statut d'observateur.

102. Après l'ouverture de la session et l'adoption de l'ordre du jour, le Bureau de l'Union a présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV en ce qui concerne les techniques biochimiques et moléculaires.

103. En ce qui concerne la journée de l'obtenteur à organiser dans le cadre de la onzième session du BMT qui aura lieu à Madrid du 16 au 18 septembre 2008, le représentant

de l'*International Seed Federation* (ISF) a confirmé que l'ISF était favorable à la journée de l'obteneur afin d'avoir l'occasion de montrer l'intérêt de l'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'identification des variétés et des variétés essentiellement dérivées.

104. Mme Beate Rücker (Allemagne), présidente du Sous-groupe ad hoc sur les techniques moléculaires appliquées à la pomme de terre (sous-groupe pour la pomme de terre), a fait un bref rapport sur la deuxième session de ce sous-groupe. Le sous-groupe pour la pomme de terre est arrivé à la conclusion que les marqueurs moléculaires proposés par la France pour le maïs pourraient être utiles à la gestion de collections de référence pour d'autres plantes cultivées. En ce qui concerne l'identification des variétés, les marqueurs moléculaires ont été considérés comme un instrument supplémentaire pour vérifier l'authenticité.

105. Des délibérations ont eu lieu sur trois questions soulevées par le président : les possibilités techniques d'appliquer au rosier les méthodes présentées dans les exposés; l'utilité de ces méthodes pour le rosier; et les répercussions sur le coût global de l'examen du rosier.

106. Les thèmes "Techniques moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", "Techniques moléculaires dans l'identification des variétés" et "Techniques moléculaires dans l'évaluation des variétés essentiellement dérivées" ont donné lieu à trois exposés : un exposé présenté par la France sur l'utilisation de ces techniques comme outil de gestion des collections de référence en prenant l'exemple du maïs; un exposé présenté par la Chine sur l'utilité de ces techniques pour la distinction du rosier et des variétés d'arbres ayant des caractères similaires tels que la couleur ou la forme de feuilles; et un exposé présenté par le Royaume-Uni sur une étude sur les pommes de terre faisant appel à des marqueurs microsatellites pour l'identification des variétés.

107. L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne a présenté un exposé sur une réunion à laquelle avaient assisté, le jour précédent à l'OCVV, des organisations professionnelles, des obtenteurs de rosiers et des experts de l'OCVV à propos d'un projet de recherche-développement sur le rosier.

108. En ce qui concerne les observations et commentaires sur les différents exposés, les conclusions ci-après ont pu être tirées :

a) aucun appui ne s'est exprimé en faveur de l'utilisation de techniques moléculaires comme seul instrument d'examen de la distinction;

b) en ce qui concerne la gestion des collections de références, le système décrit par la France est techniquement applicable;

c) toutefois, les experts du rosier présents à la session n'étaient pas réellement insatisfaits des instruments actuels de gestion des collections de références pour le rosier;

d) un appui s'est exprimé en faveur de l'utilisation des techniques moléculaires dans l'identification des variétés essentiellement dérivées et la résolution des problèmes y relatifs; et

e) en relation avec le point d), il conviendrait de stocker systématiquement les échantillons d'ADN et de joindre les empreintes à la description variétale officielle.

109. Le sous-groupe pour le rosier est convenu de la nécessité d'examiner les questions ci-après au niveau de l'UPOV :

a) utilité pour les services d'adjointre une empreinte d'ADN à la description variétale officielle;

b) plantes pour lesquelles l'adjonction d'une empreinte d'ADN à la description variétale officielle est susceptible de présenter le plus d'intérêt, et pour quelle raison; et

c) utilité pour les services de conserver des échantillons d'ADN.

110. Le sous-groupe pour le rosier est convenu de tenir sa troisième session en même temps que la onzième session du BMT, qui aura lieu à Madrid du 16 au 18 septembre 2008.

#### Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

\* 111. Le TC examine les documents TC/44/3 et TC/44/3 Add.

### I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE

#### *Principes directeurs d'examen*

\* 112. Le TC prend note du Guide pratique à l'intention des rédacteurs de principes directeurs d'examen ("guide pratique") présenté dans l'annexe I du document TC/44/3. Il prend aussi note de la création d'une nouvelle page Web (page TG), accessible au moyen d'un mot de passe communiqué à tous les experts principaux.

113. En ce qui concerne la création éventuelle d'une liste d'experts disposés à fournir des conseils pour l'élaboration de principes directeurs d'examen propres à un service, la délégation de l'Allemagne fait observer que les TWP devraient être le point de contact pour obtenir de tels conseils. Le président indique qu'une liste d'experts disposant de connaissances générales pourrait être utile lorsque les variétés des espèces concernées n'ont pas encore fait l'objet d'un examen DHS. La délégation de la France incite à la prudence en la matière, rappelant notamment la nécessité d'éviter de saper le rôle des TWP. La délégation de la Communauté européenne relève qu'une liste d'experts pourrait éviter de surcharger les TWP en ce qui concerne les espèces pour lesquelles des principes directeurs d'examen de l'UPOV ne sont pas nécessaires. Elle se déclare favorable à cette approche, notamment en ce qui concerne l'assistance qu'elle pourrait fournir aux nouveaux membres de l'Union. La délégation de l'Espagne se prononce aussi en faveur de cette démarche et de l'assistance pouvant être fournie aux nouveaux membres de l'Union.

114. Le TC accepte d'envisager la constitution d'une liste d'experts disposés à fournir des conseils pour l'élaboration de principes directeurs d'examen propres à un service et décide d'étudier cette question dans le cadre des points à prendre en considération lors de la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

\* 115. Le TC décide de recommander aux groupes de travail techniques (TWP), à leurs sessions de 2008, d'examiner les résultats de l'exercice relatif à la forme tels qu'ils sont

présentés dans le document TWV/41/10 Rev., dans le cadre de leurs délibérations sur le document TGP/14, et approuve l'organisation d'une réunion consacrée à l'élaboration de la section 2.3 "Couleur" du document TGP/14/1, les 30 et 31 mai 2008.

\* 116. Le TC décide de demander au TWA d'examiner le document BMT-TWA/Maize/2/8 concernant le pouvoir discriminant de caractères morphologiques.

*Questions qui se posent après l'octroi d'un droit d'obtenteur*

\* 117. Le TC prend note de la proposition du TWV concernant l'élaboration éventuelle d'un document contenant des conseils sur les questions de distinction, d'homogénéité, de stabilité et de nouveauté portées à l'attention d'un service après l'octroi d'un droit d'obtenteur et sur le statut juridique et l'utilisation de la description variétale "officielle". Le TC prend aussi note des observations formulées par le TC-EDC, selon lequel le fait de traiter tous les aspects liés à la stabilité dans un document unique présenterait des avantages concrets, et de la proposition du TC-EDC que le TC, en collaboration avec le CAJ, envisage de modifier le titre du document TGP/11 et de le diviser clairement en deux parties :

Première partie : Examen de la stabilité (article 12 "Examen de la demande" de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV)

Deuxième partie : Stabilité après l'octroi d'un droit d'obtenteur (article 22.1) "Déchéance de l'obtenteur" de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV)

\* 118. Le TC considère qu'il convient de demander l'avis du CAJ quant à l'opportunité de mettre en œuvre ces propositions.

*Logiciels et base de données pouvant faire l'objet d'échanges pour la recherche de documents de travail du TWC*

\* 119. Comme l'a proposé le TWC, le TC décide de modifier comme suit l'intitulé de la base de données : "Base de données pour la recherche dans les documents de travail du TWC"; en outre, un avertissement sur la situation juridique des documents et l'objet de la base de données seraient automatiquement présentés à chaque ouverture de celle-ci. Il est aussi convenu que les CD contenant la base de données seraient uniquement distribués aux participants lors de la session correspondante du TWC. Le TC note que le TWC a confirmé l'intérêt de cette base de données comme instrument de développement méthodologique pour les experts du TWC.

\* 120. Afin que les informations sur les logiciels pouvant faire l'objet d'échanges soient mieux accessibles aux membres de l'Union et pour faciliter leur mise à jour régulière, le président estime qu'il faudrait les présenter annuellement dans un document TC similaire au document TC/44/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité". Ce document pourrait fournir aux membres de l'Union des informations sur l'existence et la disponibilité de logiciels. Le président propose que ce document soit accompagné d'un logiciel concernant, par exemple, des bases de données d'images ou de photographies, l'analyse d'images, etc. Il est aussi proposé que le logiciel soit présenté et examiné lors d'une session du TWC avant d'être joint au document. Le TC souscrit à la proposition et demande au TWC d'élaborer la

structure et le contenu du document en vue de leur examen par le TC à sa quarante-cinquième session.

*Présidence des groupes de travail techniques*

\*121. Le TC note que les mandats des présidents des TWP et du BMT arriveront à échéance à la session ordinaire du Conseil de 2008. Conformément à la suggestion des TWP, le TC propose au Conseil d'élire, à sa session d'octobre 2008, les présidentes et présidents suivants pour la période 2009-2011 :

TWA : M. Dirk Theobald (Communauté européenne)  
TWC : M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas)  
TWF : Mme Bronislava Bátorová (Slovaquie)  
TWO : Mme Andrea Menne (Allemagne)  
T WV : Mme Radmila Safarikova (République tchèque)

## II. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION

\*122. Le TC prend note des questions communiquées pour information figurant dans le document TC/44/3.

### Documents TGP

\*123. Le TC examine les documents TC/44/5 et TC/44/11.

a) Documents TGP auxquels le Comité technique a accordé la priorité la plus élevée:

*TGP/4 : Constitution et maintien des collections de variétés*

\*124. Le TC propose que le Conseil adopte le document TGP/4/1 à sa vingt-cinquième session extraordinaire qui se tiendra à Genève le 11 avril 2008, sur la base du document TGP/4/1 Draft 10, modifié comme suit :

1.4	ajouter la phrase ci-après (tirée de la section 3.1.2.1) à la fin de la section 1.4 de l'introduction:  "Aux fins du présent document, le terme 'maintien' fait référence à la manière dont le matériel végétal vivant est maintenu en stock (semences) ou mis en culture (variétés multipliées par voie végétative)."
2.2.2.1.iv)	modifier comme suit :  "iv) toute liste comprenant des variétés accessibles au public figurant dans des collections végétales (variétés figurant dans des collections de ressources génétiques, collection de variétés anciennes, etc.);"
3.1.2.2.2	actualiser la dernière phrase conformément au titre de la section 11 du document TGP/5
3.1.2.2.3	supprimer le membre de phrase " : par exemple de contrôler l'identité de matériel végétal obtenu sur le marché,"

*TGP/9 : Examen de la distinction*

\*125. Le TC note que le Conseil, à sa vingt-cinquième session extraordinaire qui se tiendra à Genève le 11 avril 2008, sera invité à adopter le document TGP/9/1 sur la base du document TGP/9/1 Draft 10.

*TGP/10 : Examen de l'homogénéité*

\*126. Le TC examine le document TC/44/11 en conjonction avec le document TGP/10/1 Draft 9.

127. En ce qui concerne les demandes portant sur une combinaison de lignées, la délégation de la Colombie voudrait savoir si le document TGP/10 couvre un mélange de lignées.

128. Le directeur technique explique que la question de la combinaison de lignées quasi isogéniques est traitée à la section 2.4 "Disjonction des caractères" du document TGP/10/1 Draft 9, qui doit également être lue à la lumière de la dernière phrase de la section 1.2 du même document, selon laquelle "il appartient au service de décider quels autres caractères il veut éventuellement prendre en compte dans son examen de la distinction, sachant qu'ils devront également être pris en compte pour l'examen de l'homogénéité et de la stabilité". Pour illustrer l'approche suivie, il renvoie aux exemples donnés par le Japon (paragraphe 11 du document TC/44/11) et la République de Corée (paragraphe 7 et 8 de l'annexe du document TC/44/11). Pour ce qui est des combinaisons de lignées sans rapport avec la variété, on applique les méthodes d'évaluation de l'homogénéité fondées sur les plantes hors-type ou sur les écarts types, selon le cas.

129. Le président dit qu'il serait sans doute intéressant d'examiner des exemples de combinaisons de lignées autres que ceux mentionnés dans le document TC/44/11 si de tels exemples sont fournis.

130. La délégation de la France note que le terme de combinaison de lignées ne recouvre pas forcément toutes les possibilités et suggère qu'à l'avenir les documents envisagent une combinaison de variétés.

\*131. En ce qui concerne les demandes portant sur une combinaison de lignées, telles qu'elles sont examinées dans le document TC/44/11, le TC prend note des débats qui ont eu lieu au sein des TWP et note que les conclusions de ces derniers sont prises en considération dans les propositions relatives aux sections 1.2 (Introduction) et 2.4 (Disjonction des caractères) du document TGP/10/1 Draft 9. Il découle que d'autres exemples précis pourront être soumis aux TWP pour examen à leurs sessions de 2008, puis au TC à sa quarante-cinquième session. Le TC estime toutefois qu'il faudrait intituler un futur point de l'ordre du jour et un futur document "Combinaison de lignées ou de variétés".

\*132. Le TC propose que le Conseil adopte le document TGP/10/1 à sa quarante-deuxième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 30 octobre 2008, sur la base du document TGP/10/1 Draft 9, modifié comme suit :

4.2.3.3	modifier comme suit : “Dans les cas où il demeure incertain à la fin du cycle de végétation si une plante est ou non une plante hors-type, en particulier s’agissant de l’origine génétique ou autre d’une expression atypique, la variété pourrait être observée dans un cycle de végétation ultérieur. Cette observation peut être effectuée sur le matériel existant pendant un second cycle ou sur un matériel nouveau. Selon les circonstances, on pourra demander à l’obteneur de nouvelles plantes ou du matériel végétal nouveau, ou obtenir des plantes par reproduction ou multiplication du matériel déjà fourni pour l’essai DHS, <u>y compris à partir des plantes présentant une expression atypique.</u> Cela permettrait aussi de prendre des mesures en ce qui concerne la situation phytosanitaire du matériel, si cet élément était considéré comme une cause possible de l’expression atypique. Lorsqu’un nouveau lot de plantes est demandé, il conviendrait de conserver, si possible, un échantillon du matériel initialement fourni, afin de pouvoir vérifier la conformité du nouveau matériel avec le matériel initial.”
---------	--

\*133. Le TC note que les versions française, allemande et espagnole du document TGP/10/1 Draft 9, tel que modifié ci-dessus, seront vérifiées par les différents experts linguistiques du Comité de rédaction avant d’être soumises au Conseil pour adoption.

b) Révision des documents TGP

*TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS*

\*134. Le TC préconise une révision de toutes les sections du document TGP/5 eu égard à la possibilité de confusion qui découlerait de leur application en rapport avec des registres nationaux, par exemple des variétés admises à la commercialisation (liste nationale, catalogue officiel, etc.).

\*135. Le TC formule les propositions suivantes concernant l’introduction et les sections 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 11 du document TGP/5 :

*Introduction Draft 2 : Introduction*

	pas d’observation
--	-------------------

*Section 1/2 Draft 5 : Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d’examen des variétés*

	pas d’observation
--	-------------------

*Section 2/2 Draft 5 : Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale*

Considérations d'ordre général	Le TC est convenu qu'il importerait d'examiner les résultats des travaux de la réunion sur les systèmes de demande électronique avant de finaliser le document TGP/5, Section 2/2, en particulier pour ce qui concerne la structure et la présentation du formulaire, car il pourrait y avoir d'autres modifications à lui apporter pour faciliter l'harmonisation dans les demandes électroniques.
En-tête (avant le point 1.)	supprimer "dans l'État ou auprès de l'organisation intergouvernementale suivant(e)" et transférer le reste du texte de cette partie du formulaire à la rubrique 7, avec les modifications rédactionnelles éventuellement nécessaires.
1.a)	supprimer "(obteneur)", mais en conservant la note de bas de page "2"
5.a)	supprimer la case à cocher et présenter le texte "À ma/notre connaissance, il n'existe pas d'autre personne ayant créé ou découvert et mis au point la variété" sous forme de déclaration, soit en tant que nouveau sous-alinéa 5.b), soit à la rubrique 9.
9.a)	<p>modifier comme suit :</p> <p><input type="checkbox"/> a déjà été effectué à _____ date de l'examen : _____</p> <p><input type="checkbox"/> est en cours à _____ date de commencement : _____</p> <p><input type="checkbox"/> n'a pas encore été effectué _____</p>
B rubrique 3	<p>i) envisager la suppression, au point 3.1(b), du membre de phrase "ou avec des variations selon le type de variété pour la durée de la protection, les taxes, les conditions d'accès à la protection en fonction de la nationalité, du domicile ou du siège du demandeur";</p> <p>ii) envisager de traiter dans des paragraphes distincts les considérations techniques et les considérations juridiques;</p> <p>iii) envisager de modifier le terme anglais "law" pour prendre en compte les situations où les genres et espèces sont indiqués, par exemple, dans un règlement; et</p> <p>iv) numéroter les paragraphes sur le modèle 3.1.1, 3.1.2, etc. au lieu de a), b), etc.</p>
B rubrique 8.4	modifier le libellé de manière à préciser que par "commercialisation antérieure", il convient d'entendre exploitation commerciale antérieure au dépôt de la demande.

*Section 4/2 Draft 5 : Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété*

1.	<p>pour les cases à cocher, libeller le texte comme suit :</p> <p style="margin-left: 40px;">“<input type="checkbox"/> a déjà été effectué à _____ date de l'examen : _____</p> <p style="margin-left: 40px;">“<input type="checkbox"/> est en cours à _____ date de commencement : _____</p> <p style="margin-left: 40px;">“<input type="checkbox"/> doit être effectué à _____</p>
----	--

*Section 5/2 Draft 5 : Demande UPOV de résultats d'examen et Réponse à la demande UPOV de résultats d'examen*

	pas d'observation
--	-------------------

*Section 6/2 Draft 5 : Rapport UPOV d'examen technique et formulaire UPOV de description variétale*

<i>Rapport UPOV d'examen technique</i>	
16.a)	remplacer “Autre variété dont elle n'est pas distincte (le cas échéant)” par “Variété(s) dont ...”
16.b)	remplacer la ligne pointillée par “ : indiqués dans une annexe du présent rapport”
16.c)	remplacer la ligne pointillée par “ : indiqués dans une annexe du présent rapport”
16.d)	remplacer “en annexe” par “dans une annexe” et supprimer “moyennant, éventuellement, un coût supplémentaire”
<i>Formulaire UPOV de description variétale</i>	
15.	placer la ligne d'en-tête au-dessus de la rangée des titres de colonne
17.	après “Photographie”, ajouter “(le cas échéant)”

*Section 7/2 Draft 5 : Rapport UPOV intérimaire d'examen technique*

16.	inclure les mentions “aucun matériel végétal reçu”, “conditions requises pour le matériel végétal non respectées” et “les essais ont échoué, observations” à titre d'exemples de renseignements de caractère général à fournir à la rubrique 16.
-----	--

*Section 11/1 Draft 3 : Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obtenteur*

	pas d'observation
--	-------------------

*TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen*

136. En ce qui concerne les débats qui ont été consacrés au point de l'ordre du jour intitulé "Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques" au sujet de la possibilité de constituer une liste d'experts disposés à fournir des conseils pour l'élaboration de principes directeurs d'examen propres à un service, la délégation des Pays-Bas souligne que cette liste doit se composer d'experts ayant une bonne connaissance du système de l'UPOV plutôt qu'une connaissance spécifique d'une plante cultivée donnée.

137. Le directeur technique note que les débats qui ont eu lieu au sein du Comité de rédaction élargi (TC-EDC) ont mis en évidence des cas dans lesquels la révision des principes directeurs d'examen pourrait ne pas suivre les indications relatives à la présentation des caractères dans le document TGP/7 lorsque cela implique une révision importante des bases de données sur les descriptions variétales qui, sinon, ne serait pas nécessaire.

\*138. Le TC prend note des propositions de révision du document TGP/7/1, qui figurent dans l'annexe II du document TC/44/5, et décide que les propositions supplémentaires ci-après devront être prises en compte dans le débat sur la révision du document TGP/7/1 :

i) étudier la possibilité d'inclure les points visés à la section 6 "Combiner les observations pour tous les caractères" du document TGP/10 (voir le paragraphe 25 du document TC/43/12 "Compte rendu des conclusions");

ii) débattre sur l'introduction de variétés indiquées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 50 du document TWA/36/10 "Compte rendu");

iii) envisager l'élaboration d'une section plus détaillée dans le document TGP/7, offrant des indications pour l'élaboration de principes directeurs propres à un service en l'absence de principes directeurs d'examen de l'UPOV et, en particulier, prévoir la possibilité de fournir une liste d'experts disposés à fournir des conseils pour l'élaboration de tels principes directeurs (voir le paragraphe 80 du document TWV/41/13 "Compte rendu");

iv) étudier la possibilité d'introduire un tableau des noms commerciaux associés aux dénominations des variétés indiquées à titre d'exemple (voir le paragraphe 58 du document TWO/40/10 "Compte rendu");

v) réviser le texte standard supplémentaire ASW 9 (chapitre 4.3.2) du modèle de principes directeurs d'examen – Détermination de la stabilité : principes généraux) :

"Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau lot [de semences ou un nouveau matériel végétal], afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment."

en vue de supprimer éventuellement le membre de phrase "soit en cultivant une génération supplémentaire, soit" pour certains principes directeurs d'examen tels que ceux visant les variétés synthétiques. À cet égard, il est noté que le texte ASW 9 est tiré de la section 7.3.1.2 de l'Introduction générale (TC-EDC à sa réunion du 8 janvier 2008);

vi) étudier si le texte ASW 4.1) “Espèces fruitières” et des explications du même ordre concernant les cycles de végétation satisfaisants devraient être introduits au chapitre 3.1 des principes directeurs d’examen “Nombre de cycles de végétation”. Le TC note qu’une modification devrait alors aussi être apportée à la note explicative GN 9 (TC-EDC à sa réunion du 8 janvier 2008);

vii) examiner s’il serait utile d’introduire dans le document TGP/7 un renvoi au “matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen”, notamment le “Guide pratique à l’intention des rédacteurs (experts principaux) des principes directeurs d’examen de l’UPOV”, publié dans la première zone d’accès restreint du site Web de l’UPOV (voir le document TC/44/3); et

viii) étudier si la révision des principes directeurs d’examen pourrait ne pas suivre toutes les indications relatives à la présentation des caractères dans le document TGP/7 si cela implique une révision importante des bases de données relatives aux descriptions variétales qui, sinon, ne serait pas nécessaire.

c) Autres documents TGP :

*TGP/8 : Protocole d’essai et techniques utilisées dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité*

\*139. Le TC examine la structure et le contenu du document TGP/8/1 Draft 9 et convient de ce qui suit :

Section II	i) placer les méthodes utilisées pour l’évaluation de la distinction avant les méthodes utilisées pour l’évaluation de l’homogénéité; ii) inviter les TWP à donner leur avis sur la nécessité d’introduire des tableaux hors-types supplémentaires pour couvrir de nouvelles combinaisons de populations standard et de probabilités d’acceptation; iii) placer un lien vers la méthode “seedcalc” de l’Association internationale d’essais de semences (ISTA) pour le calcul des erreurs de types I et II; iv) structurer la section en parties distinctes concernant les méthodes paramétriques et les méthodes non paramétriques; introduire d’autres méthodes pour les solutions non paramétriques, qui seront établies par l’Australie; v) pour chacune des méthodes statistiques figurant dans le document TGP/8, fournir une explication sur les conditions d’application et les situations dans lesquelles il serait approprié d’employer la méthode; vi) inviter les TWP à examiner s’il serait nécessaire d’effectuer une comparaison des résultats obtenus avec les différentes méthodes statistiques avant leur introduction dans le document TGP/8; et vii) envisager l’introduction de méthodes statistiques pour de très petits échantillons, à condition que les méthodes appropriées qui sont utilisées par les membres de l’Union soient indiquées.
------------	---

*TGP/11 : Examen de la stabilité*

\* 140. Le TC examine le document TGP/11/1 Draft 4. Il rappelle qu'il a décidé d'inviter le CAJ à envisager une modification du titre du document TGP/11 (voir le paragraphe 11) et qu'il n'a pas d'autre observation précise à formuler sur le document TGP/11/1 Draft 4.

*TGP/12 : Caractères spéciaux*

\* 141. Le TC examine le document TGP12/1 Draft 4 et convient de ce qui suit :

1.2.2	inviter les TWP, plus précisément le TWV, à revoir la phrase “D’une manière générale, aux fins de l’examen DHS, la ‘tolérance’ n’est pas un caractère qui convient pour évaluer les facteurs biotiques.” et à la modifier de la façon suivante : “Dans de nombreux cas, aux fins de l’examen DHS, la tolérance peut ne pas être un caractère qui convient.”. Dans le cadre de cette révision, examiner la définition de la “tolérance” pour les facteurs biotiques et étudier s’il serait approprié d’expliquer pourquoi, dans la plupart des cas, elle n’est pas utilisée comme caractère DHS.
2.2.6iii)	– modifier le titre de la façon suivante : “Spécifications techniques”; et – modifier la première phrase de la façon suivante : “Les spécifications techniques des essais concernant la résistance aux maladies peuvent constituer, pour certains services en charge de l’examen DHS, un obstacle à l’utilisation de ces caractères.”

*TGP/13 : Conseils pour les nouveaux types et espèces*

\* 142. Le TC examine le document TGP/13/1 Draft 11 et convient de ce qui suit :

2.4.2.i)	doit se lire “une variété obtenue par reproduction ou multiplication à partir d’un plant provenant d’une population sauvage, d’une espèce qui n’est pas cultivée. [...]”
2.4.2.ii)	doit se lire “une variété obtenue par reproduction ou multiplication à partir d’un plant d’une population d’une espèce qui est produite à des fins commerciales. [...]”
2.7.3	introduire une recommandation tendant à examiner l’amplitude de variation entre les espèces végétales

*TGP/14 : Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l’UPOV*

\* 143. Le TC décide que les TWP, à leurs sessions de 2008, devraient examiner les résultats de l’exercice relatif à la forme tels qu’ils sont présentés dans le document TWV/41/10 Rev., dans le cadre de leurs délibérations sur le document TGP/14.

\* 144. Le TC donne son accord pour la tenue d’une réunion consacrée à l’élaboration de la sous-section 3 de la section 2 “Couleur” du document TGP/14/1, les 30 et 31 mai 2008.

\*145. Le TC convient que la section 1 “Termes techniques” devra être actualisée avec les termes pertinents tirés des documents TGP/4 et TGP/9 et note que l’Australie présentera des propositions au Bureau de l’Union à ce sujet.

\*146. Le TC décide qu’il réfléchira à l’opportunité d’attendre l’adoption du document TGP/8 pour finaliser le document TGP/14, si cela s’avère nécessaire.

d) Programme d’élaboration des documents TGP

\*147. Le TC accepte le programme d’élaboration des documents TGP énoncé à l’annexe III du document TC/44/5, sous réserve de l’examen par le CAJ de l’opportunité de reporter à 2009 l’adoption des sections du document TGP/5.

Techniques moléculaires

\*148. Le TC examine les documents TC/44/7 et les Directives BMT (proj.11).

*Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)*

\*149. Le TC prend note des observations de la Chine, des États-Unis d’Amérique et de l’Ukraine, incorporées dans les Directives BMT (proj. 11). Il constate qu’un certain nombre des observations portent sur des aspects techniques des Directives BMT et conclut que ces questions doivent être traitées en premier lieu par le BMT. Le TC considère que le BMT devrait être invité à examiner ces questions sous la forme d’un nouveau projet de Directives BMT à sa onzième session, prévue du 16 au 18 septembre 2008 à Madrid.

\*150. Le TC prend note de la demande du Comité consultatif concernant l’examen de la situation des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. en ce qui concerne leur mention dans l’introduction des Directives BMT (proj. 11). Le TC note que les documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. devraient être examinés dans le cadre des délibérations sur la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/2/11, comme il est expliqué au paragraphe 30 du document TC/44/7. Cela étant, le TC décide qu’il serait approprié de présenter une version révisée des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. au Conseil en même temps que les Directives BMT.

*Sous-groupes ad hoc sur l’application de techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)*

151. Mme Katalin Ertsey (Hongrie), présidente du Comité exécutif de l’Association internationale d’essais de semences (ISTA), déclare que l’ISTA et l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) effectuent ensemble un travail d’harmonisation des marqueurs moléculaires qui pourraient être utilisés pour la vérification des variétés et confirme que l’ISTA fera avec plaisir un exposé sur cette activité à la onzième session du BMT.

\*152. Le TC examine les conclusions des sous-groupes pour le rosier, la pomme de terre et le maïs et décide

a) d'inviter l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à présenter, à la onzième session du BMT, un exposé sur leurs travaux communs d'harmonisation dans le cadre de l'élaboration d'ensembles de marqueurs qui pourraient être utilisés pour la vérification des variétés;

b) d'entériner la proposition du sous-groupe pour le rosier de tenir sa troisième session en conjonction avec la onzième session du BMT; les questions soulevées au paragraphe 25 du document TC/44/7 feraient à ce moment-là l'objet d'un examen plus approfondi;

c) de proposer au CAJ que la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT TWA/2/11 soit soumise à l'examen du Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT) en tant qu'option pour l'utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS (voir les paragraphes 30 et 34 du document TC/44/7); et

d) d'entériner la proposition du sous-groupe pour le maïs de tenir sa prochaine session à la fin de l'année 2009, si possible en conjonction avec la réunion des obtenteurs de maïs et de sorgho aux États-Unis d'Amérique, comme cela est expliqué au paragraphe 34 du document TC/44/7.

#### *Groupes de travail techniques*

\*153. Le TC prend note des comptes rendus des débats qui se sont déroulés au sein des TWP et approuve la nomination de M. Michael Camlin (Royaume-Uni) au poste de président du sous-groupe pour le blé et l'orge.

\*154. Le TC note le changement de date et de lieu de la onzième session du BMT, qui se tiendra à Madrid (Espagne) du 16 au 18 septembre 2008.

#### Bases de données d'information de l'UPOV

\*155. Le TC examine le document TC/44/6.

#### *Base de données GENIE*

\*156. Le TC note que la base de données GENIE sera lancée dans les quatre langues de l'UPOV dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV en 2008.

#### *Système de codes UPOV*

\*157. Le TC examine le document TC/44/6. Il constate qu'il n'y a pas un besoin immédiat de permettre une certaine souplesse dans l'élément "espèce" du code UPOV afin de couvrir le classement, par exemple, en sous-genres et/ou sections, entre les niveaux de classement genre et espèce.

\*158. Le TC prend note des informations figurant dans l'annexe du document TC/44/6 et constate que, depuis l'établissement de ce rapport, l'Australie et l'Espagne indiquent des codes UPOV pour leurs entrées dans la base de données UPOV-ROM et la France fournit des codes UPOV pour toutes ses entrées.

\*159. Le TC prend note des programmes de travail pour les sessions des TWP en 2008 en ce qui concerne la vérification des codes UPOV par les services compétents, selon la procédure exposée dans la section 3.3 du Guide relatif au système de codes UPOV (voir [http://www.upov.int/genie/en/upov\\_code.html](http://www.upov.int/genie/en/upov_code.html)).

\*160. Le TC note que le Bureau de l'Union devra modifier un petit nombre de codes UPOV conformément à la procédure établie à la section 3 "Procédure à suivre pour l'introduction et la modification des codes UPOV" du "Guide relatif au système de codes UPOV" (voir [http://www.upov.int/genie/en/upov\\_code.html](http://www.upov.int/genie/en/upov_code.html)).

\*161. S'agissant de conseiller les membres de l'Union sur la classification botanique des variétés à l'examen, M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président de l'International Association for Cultivated Plant Taxonomy (IACPT), informe le TC que l'IACPT pourrait apporter son aide dans ce domaine et propose que les experts posent toutes leurs questions sur le site Web de l'association ([www.iacpt.net](http://www.iacpt.net)).

\*162. Sur proposition de la délégation de la République de Corée, le TC accepte d'ajouter au programme de l'atelier sur la gestion des données, qui se tiendra parallèlement à la vingt-sixième session du TWC à Jeju (République de Corée), un point consacré à l'introduction des codes UPOV dans les données UPOV-ROM.

#### *Base de données sur les variétés végétales*

163. Le TC prend note de la proposition d'aide de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne pour le recueil des données de tous les fournisseurs de données à l'UPOV-ROM, y compris de ceux qui ne relèvent actuellement pas de sa responsabilité (voir le "Mémorandum d'accord entre l'UPOV et l'OCVV" (Mémorandum d'accord)). Il est admis que d'autres conseils pratiques sur la façon d'introduire des données en vertu d'un tel accord seraient nécessaires. Le TC note que toute l'information de base concernant les données incluses dans l'UPOV-ROM, en particulier les renseignements qui figurent dans le document "Content.pdf", serait aussi tenue à jour par l'OCVV avec cette méthode.

\*164. Le TC considère que le Bureau de l'Union devrait préciser quels documents d'information générale ne figureront plus dans la base de données UPOV-ROM, comme cela est envisagé au paragraphe 19 du document TC/44/6.

\*165. Le TC approuve la proposition présentée dans les paragraphes 15 à 22 du document TC/44/6 et l'élaboration d'un projet de "Mémorandum d'accord entre l'UPOV et l'OCVV" révisé sur la base de cette proposition, pour examen par le Comité consultatif à sa soixante-seizième session qui se tiendra à Genève le 29 octobre 2008.

166. En ce qui concerne l'éventuelle création dans la base de données des variétés végétales d'un champ où indiquer les dates auxquelles une variété a été commercialisée pour la première fois, la délégation de la France fait observer que cette question est du ressort du

CAJ. Elle relève cependant que l'information serait fournie par le déposant et qu'il importe d'en avoir conscience.

167. La délégation du Danemark indique que le service danois ne recueille pas cette information et fait observer qu'elle n'est pas toujours connue au moment de la demande. Elle partage l'avis de la délégation de la France : il est important d'avoir conscience que l'information serait fournie par le déposant.

168. La délégation du Brésil convient que l'information n'est pas toujours connue au moment de la demande et qu'elle serait nécessairement fournie par le déposant. Toutefois, elle rapporte qu'elle a reçu des informations manquant de cohérence et jugerait utile que l'information disponible figure dans l'UPOV-ROM. Il appartiendrait selon elle à chaque membre de l'Union de décider d'inclure ou non cette information dans l'UPOV-ROM.

169. La délégation de l'Allemagne fait observer que la question est du ressort du CAJ. Elle fait toutefois part de certaines préoccupations concernant l'exactitude et la fiabilité des données et note qu'il serait risqué de fonder l'appréciation de la nouveauté sur les seules informations figurant dans l'UPOV-ROM.

170. La délégation du Paraguay juge le sujet très important : considérer la commercialisation d'une variété sur le territoire des autres membres de l'Union est en effet impératif pour en déterminer la nouveauté.

171. La délégation de la Communauté européenne explique que, en principe, elle est favorable à la création dans la base de données sur les variétés végétales d'un champ où indiquer la date à laquelle une variété a été commercialisée pour la première fois et elle note que la question sera pertinente au moment d'envisager des systèmes de dépôt électronique des demandes.

172. La délégation des États-Unis d'Amérique craint que certaines données fournies soient inexactes et puissent avoir un effet négatif. Elle explique qu'elle ne garde pas trace de ce type de données.

173. Le TC note que l'introduction d'un champ dans la base de données sur les variétés végétales visant à indiquer les dates auxquelles une variété a été commercialisée pour la première fois sur le territoire de la demande et dans d'autres territoires, comme cela est prévu dans le formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale (voir le document TGP/5 : Section 2/2 Draft 1, rubrique 8), est un point qui relève essentiellement du CAJ. Le TC note que des délégations ont expliqué qu'il serait avantageux d'inclure ces informations dans l'UPOV-ROM alors que d'autres ont fait part de leurs préoccupations quant aux données qui seraient incorporées. Il est noté que les données relatives à la commercialisation devraient, dans la plupart des cas, reposer sur des informations communiquées par le demandeur et le TC convient qu'il devra être tenu compte de cet élément au moment d'examiner l'approche envisagée.

174. M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président de l'*International Association for Cultivated Plant Taxonomy* (IACPT), fait savoir que l'organisation d'une réunion avec des partenaires intéressés, dont l'UPOV, pour discuter du développement d'une interface de recherche commune est hautement prioritaire pour l'IACPT en 2008.

\*175. Le TC prend note de la situation concernant l'élaboration d'une base de données des variétés végétales consultable sur le Web et d'une interface de recherche commune.

176. La délégation de la République de Corée annonce que, à l'occasion de la vingt-sixième session du TWC, qui se tiendra à Jeju (République de Corée) du 2 au 5 septembre 2008, il est prévu de tenir un atelier sur le traitement des données, auquel tous les membres de l'Union sont conviés. Elle constate que plusieurs membres de l'Union n'ont pas fourni de données pour l'UPOV-ROM et fait observer que l'atelier pourrait apporter une aide pratique à cet égard.

### Dénominations variétales

\*177. Le TC examine le document TC/44/8.

178. Le TC reçoit de la part de M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président de l'IACPT, l'exposé verbal suivant sur les objectifs de cette association :

“La stabilité des noms de plantes est, nous le savons tous, très importante. Nous avons vécu plusieurs siècles avec le système binominal inventé par le scientifique suédois Linnaeus dit Carl von Linné. Pour les espèces sauvages, nous pouvons encore le faire. Toutefois, pour les plantes cultivées, la stabilité dans le nommage est plus importante que jamais. Toute une industrie utilise les noms et les dénominations comme vecteurs d'information majeurs. Au fil des ans se sont dessinées des évolutions préoccupantes : la taxonomie fondée sur l'ADN qui parfois modifie radicalement la relation entre une espèce et son nom, l'importance gagnée par le système d'enregistrement réglementé par l'UPOV qui a ses propres règles de dénomination, différentes de celles des services internationaux d'enregistrement des cultivars énoncées dans le Code international de nomenclature des plantes cultivées (CINPC), l'incidence des variétés d'OGM, l'introduction des groupes de cultivars qui pourraient remplacer le système binominal classique ou encore l'utilisation croissante de codes, de noms commerciaux et de marques. Ces évolutions appelaient l'union des forces et la création d'un forum où en débattre indépendamment du Congrès international de botanique, consacré aux espèces sauvages. Ainsi a vu le jour l'*International Association on Cultivated Plant Taxonomy* (IACPT), lancée l'an dernier lors du colloque de Wageningen. L'association comprend des représentants de services d'enregistrement réglementaires, de services internationaux d'enregistrement des cultivars et, ce qui n'est pas moins important, du commerce des semences et des végétaux. Elle se propose d'encourager les échanges, d'être un lieu de questionnement concernant la taxonomie des plantes cultivées, de publier un périodique, d'administrer le CINPC, d'organiser le congrès sur la taxonomie des plantes cultivées et de travailler à l'élaboration d'un moteur de recherche commun sur le Web qui permette de vérifier les noms et de tester les dénominations. Nous sommes heureux de la coopération avec l'UPOV et nous nous félicitons de voir de nombreux experts du monde entier engagés dans notre Conseil et disposés à s'investir dans l'association. Nous vous invitons à visiter notre site Web à l'adresse [www.iacpt.net](http://www.iacpt.net).”

\*179. Le TC décide d'inviter le TWV à proposer de préciser la classe 211, ainsi qu'il est expliqué dans les paragraphes 4 et 5 du document TC/44/8.

### Publication des descriptions variétales

\*180. Le TC prend note du compte rendu présenté dans le document TC/44/9.

### Ateliers préparatoires

\*181. Le TC prend note du compte rendu des ateliers préparatoires tenus en 2007 ainsi que du programme proposé pour 2008 dans le document TC/44/10.

### Demandes portant sur une combinaison de lignées

\*182. Le TC note que le document TC/44/11 a été examiné en même temps que le document TGP/10/1 Draft 9.

### Vice-présidence du Comité technique

\*183. Le TC propose au Conseil d'élire, à sa session d'octobre 2008, M. Joël Guiard (France) vice-président du TC pour la période 2008-2010.

### Présidence du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

\*184. Le TC propose au Conseil d'élire, à sa session d'octobre 2008, M. Andrew Mitchell (Royaume-Uni) président du BMT pour la période 2009-2011.

### Principes directeurs d'examen

\*185. Le TC examine le document TC/44/2.

\*186. Le TC adopte les principes directeurs d'examen énumérés dans le tableau ci-après sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document, qui a été diffusée au préalable, et les modifications rédactionnelles proposées par le TC-EDC.

Document No. N°. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/16/8 Annex	Rice: example varieties (North East Asia)	Riz: exemples de variétés (Asie du Nord-Est)	Reis: Beispielsorten (Nordostasien)	Arroz: variedades ejemplo (Asia del Nordeste)	Oryza sativa L.
TG/22/10(proj.3)	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.
TG/24/6(proj.3)	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie, Weihnachtsstern	Flor de Pascua	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
TG/40/7(proj.5)	Blackcurrant, Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Grosellero negro, Casis	Ribes nigrum L.
TG/46/7(proj.5)	Onion, Shallot, Grey Shallot	Oignon, Échalote, Échalote grise	Zwiebel, Schalotte, Graue Schalotte	Cebolla, Chalota	Allium cepa (Cepa Group), Allium cepa (Aggregatum Group) and Allium oschaninii O. Fedtsch. and hybrids between them
TG/50/9(proj.3)	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/60/7(proj.3)	Beetroot, Garden Beet	Betterave rouge, Betterave potagère	Rote Rübe, Rote Bete	Remolacha de cocona, Remolacha de mesa, Remolacha roja	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. esculenta L., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. hortensis
TG/78/4(proj.4)	Kalanchoe	Kalanchoé	Flammendes Kästchen	Kalancho	Kalanchoe blossfeldiana Poelln. and its hybrids
TG/85/7(proj.3)	Leek	Poireau	Porree	Puerro	Allium porrum L.
TG/152/4(proj.4)	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Matricaria recutita L., Chamomilla recutita (L.) Rauschert
TG/176/4(proj.3)	Osteospermum	Ostéospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum L. and hybrids with Dimorphotheca Vaill.
TG/193/1(proj.5)	Bird's foot trefoil; Big trefoil; Broad leaf trefoil; Narrow leaf trefoil; Lotus subbiflorus	Cornette, cube, Lotier corniculé; - ; Lotier velu; Lotier des marais; - ; -	Hornschotenklee, Hornklee; - ; Sumpfschotenklee, Sumpf-Hornklee; Schmalblättriger Hornklee; -	Loto de los prados; Lotus pedunculatus; Loto de los pantanos; Lotus tenuis; Lotus subbiflorus	Lotus corniculatus L.; Lotus pedunculatus Cav.; Lotus uliginosus Schkuhr; Lotus tenuis Waldst. et Kit. ex Willd., Lotus glaber Mill.; Lotus subbiflorus Lag., Lotus suaveolens Pers.
TG/AMARAN(proj.9)	Amaranth	Amarante	Amarant, Fuchsschwanz	Amaranto	(Amaranthus L. excluding ornamental varieties)
TG/COFFEE(proj.7)	Coffee	Caféier	Kaffee	Cafeto	Coffea arabica L.; C. canephora Pierre ex A. Froehner; C. arabica × C. canephora hybrids
TG/FESTL(proj.5)	Festulolium	Festulolium	Festulolium	Festulolium, Festuca, Canuëla	×Festulolium Aschers. et Graebn.
TG/HAWTH(proj.6)	Hawthorn	Aubépine	Weißdorn	Espino, Espinero, Manzanilla, Marjoleto, Marzoletto, Tejocote	Crataegus L.
TG/HIPPH(proj.4)	Common Sea Buckthorn, Sallowthorn, Sea-buckthorn	Argasse, Argousier, Grisset	Sanddorn	Espino amarillo, Espino falso	Hippophae rhamnoides L.
TG/NEMES(proj.3)	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia Vent.
TG/PORTU(proj.4)	Portulaca, Purslane	Pourpier	Portulak	Verdolago	Portulaca oleracea L.
TG/ROCK_DIP(proj.2)	Lincoln's-weed, Sand mustard, Sand rocket, Wall rocket, Wild rocket	Roquette sauvage	Wilde Rauke	Roqueta silvestre	Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.
TG/ROCK_ERU(proj.2)	Arugula, Cultivated Rocket, Garden Rocket, Rocket-salad, Rugula, Salad Rocket	Roquette cultivée	Ölrauke, Rauke, Ruke, Rukola, Senfrauke	Oruga común, Roqueta	Eruca sativa Mill.
TG/TEA(proj.6)	Tea	Théier	Tee, Teestrauch	Té	Camellia sinensis (L.) O. Kuntze

\*187. En ce qui concerne les principes directeurs d'examen pour le caféier (document TG/COFFEE(proj.7)), le TC considère en outre que leur adoption est subordonnée à l'acceptation d'autres caractères avec astérisque par le TWA et le TWF, par correspondance ou lors de leurs sessions respectives.

\*188. En ce qui concerne les principes directeurs d'examen pour le poinsettia (document TG/24/7(proj.3)), le TC considère en outre que leur adoption est subordonnée à l'acceptation par le TWO de toute modification des variétés indiquées à titre d'exemple, par correspondance ou à sa quarante et unième session.

\*189. La délégation de la République de Corée annonce qu'elle a identifié un niveau d'expression supplémentaire pour le caractère 23 dans les principes directeurs d'examen pour l'oignon (TG/46/7(proj.5)). Il est décidé que ce point sera examiné par le TWV à sa session de 2008 mais que, en attendant, les principes directeurs d'examen pour l'oignon seront adoptés sur la base du document TG/46/7(proj.5), tel que modifié dans l'annexe II du présent document. Le TC note qu'un niveau d'expression supplémentaire serait intégrable par révision partielle des principes directeurs d'examen lors d'une session ultérieure du TC.

\*190. Le TC fait remarquer que la note "(3)" ne figure pas à la fin du commentaire sur le caractère 9 dans les commentaires relatifs aux principes directeurs d'examen pour la betterave rouge TG/60/7(proj.3).

\*191. Le TC prend note d'une information de la délégation du Japon selon laquelle, à la trente-neuvième session du TWF qui se tiendra en 2008, un point concernera la possibilité d'élaborer une série d'exemples de variétés pour l'Asie du Nord-Est, ce qui appellera une révision partielle des principes directeurs d'examen pour le fraisier en 2009 ou 2010.

\*192. En ce qui concerne l'annexe II du document TC/44/2, le TC note que l'expert principal d'Israël a demandé à la Communauté européenne de reprendre le rôle d'expert principal concernant les principes directeurs d'examen pour le gypsophile. Le TC accepte ce changement.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

\*193. Le TC prend note des informations fournies dans le document TC/44/4 et relève que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique est passé de 2010 en 2007 à 2179 en 2008.

194. La délégation de l'Espagne relève qu'il y a plusieurs espèces pour lesquelles la Communauté européenne (QZ) a indiqué avoir une expérience pratique, mais pour lesquelles aucun État membre de l'Union européenne n'indique avoir cette expérience. Le directeur technique fait observer que le Bureau international ne peut présenter que les données qui lui ont été communiquées et il encourage les membres de l'Union à vérifier l'information qu'ils ont fournie. Il rappelle que les membres de l'Union peuvent vérifier les données les concernant grâce à la fonction d'interrogation et de rapport présente dans la base de données GENIE. Cette procédure a été expliquée dans la circulaire E-661 du 8 février 2008, par laquelle les membres de l'Union ont été invités à actualiser les données sur leur expérience pratique.

195. La délégation de la France signale que des faits récents appellent une révision de l'information concernant la France donnée dans le document TC/44/4.

196. La délégation de l'Allemagne signale que certaines des indications fournies dans le document TC/44/4 quant à l'expérience pratique de l'Allemagne sont erronées.

197. La délégation du Royaume-Uni signale la nécessité de rectifier, aux pages 2 à 5 du document TC/44/4, un certain nombre d'indications de codes ISO.

198. Le directeur technique invite chaque membre de l'Union à notifier au Bureau de l'Union les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux informations fournies dans le document TC/44/4. Ces modifications seront effectuées dans la base de données GENIE dès que possible et figureront ensuite dans le document correspondant à la quarante-cinquième session du TC.

\*199. Le TC relève quelques erreurs dans les codes ISO et les noms de pays, aux pages 2 à 5 du document TC/44/4 que le Bureau de l'Union s'engage à corriger dans une version révisée du document.

\*200. Le TC convient que le document TC/44/4 devra être actualisé pour sa quarante-cinquième session.

#### Programme de la quarante-cinquième session

\*201. Le TC approuve le projet d'ordre du jour ci-après pour sa quarante-cinquième session, qui se tiendra à Genève en 2009 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes sur les plantes cultivées
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Bases de données d'information de l'UPOV
8. Techniques moléculaires
9. Dénominations variétales
10. Publication des descriptions variétales
11. Ateliers préparatoires
12. Demandes portant sur une combinaison de lignées ou de variétés

13. Liste de logiciels pouvant faire l'objet d'échanges
14. Systèmes de dépôt électronique des demandes
15. Principes directeurs d'examen
16. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
17. Programme de la quarante-sixième session
18. Adoption du compte rendu des conclusions formulées pendant la session (s'il reste suffisamment de temps)
19. Clôture de la session

*202. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS / PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS /  
VORLÄUFIGE TEILNEHMERLISTE / LISTA PROVISIONAL DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États /  
in the alphabetical order of the French names of the States /  
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten /  
por orden alfabético de los nombres en francés de los Estados)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU NKOANA (Ms.), Registrar: Plant Breeders' Rights Act, Directorate:  
Genetic Resources, Department of Agriculture, Private Bag x973, 0001 Pretoria  
(tel.: +27 12 319 6183 fax: +27 12 319 6385 email: noluthandoN@nda.agric.za)

Joan SADIE (Mrs.), Principal Agricultural Food and Quarantine Officer, Directorate: Genetic  
Resources Management, Private Bag X5044, Stellenbosch 7599  
(tel.: +27 21 809 1648 fax: +27 21 887 2264 email: JoanS@nda.agric.za)

Barry BEUKES, Legal Officer, Department of Agriculture, Private Bag X250, 0001 Pretoria  
(tel.: +27 12 3196807 fax: +27 12 3257391 e-mail: barryb@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Frau), Abteilungsleiterin Registerprüfung, Bundessortenamt,  
Postfach 610440, 30627 Hannover  
(tel.: +49 511 956 6639 fax: +49 511 563 362 email: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de  
Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires  
(tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Directora de Asuntos Jurídicos, Instituto Nacional de  
Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 308/310, 1063 Buenos Aires  
(tel.: +54 11 4349 2430 fax: +54 11 4349 2421 email: cgianni@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Srta.), Abogada, Dirección de Asuntos Jurídicos, Instituto  
Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 309, 1063 Buenos Aires  
(tel.: +54 11 4349 2422 fax: +54 11 4349 2421 email: mlvillamayor@inase.gov.ar)

Gonzalo JORDAN, Secretario de Embajada, Misión Permanente, Case postale 536,  
1215 Ginebra 15, Suiza  
(email: gonzalo.jordan@ties.itu.int)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200, Woden ACT 2606  
(tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 email: doug.waterhouse@ipaaustralia.gov.au)

Nik HULSE, Senior Examiner, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200, Woden ACT 2606  
(tel.: +61 2 6283 7982 fax: +61 2 6283 7999 email: nik.hulse@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Barbara FÜRNEWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Sortenwesen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Spargelfeldstrasse 191, Postfach 400, A-1220 Wien  
(tel.: +43 50 555 34910 fax: +43 50 555 34909 email: barbara.fuernweger@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Tatyana SEMASHKO (Mrs.), Deputy Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, 90/1 Kazintsa str., 220108 Minsk  
(tel.: +fax: +375 17 278 35 30 e-mail: tatianasotr@mshp.minsk.by)

Zakhar NAVMOV, First Secretary, Permanent Mission, 15, avenue de la Paix, 1211 Genève 20, Switzerland  
(tel.: +41 22 7482450 fax: +41 22 748 2451 e-mail: mission.belarus@ties.itu.int)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia, D.F.70043-900  
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 email: daniela.aviani@agricultura.gov.br)

Ricardo ZANATTA MACHADO, Federal Agricultural Inspector, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Esplanada dos Ministérios, Bloco "D" Anexo "A", 2º andar, sala 250, CEP 70043-900, 70043-900 Brasilia, D.F.  
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 email: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN / BULGARIA

John AUSTIN, Technical Liaison Officer, Executive Agency for Variety Testing Field Inspection and Seed Control, 125, Tzarigradsko Shosse Blvd, BG-1113 Sofia  
(tel.: +359 2870 0477 fax: +359 2870 8027 email: john.austin@mail.bg)

CANADA / KANADA / CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa Ontario K1A 0Y9  
(tel.: +1 613 221 7521 fax: +1 613 228 4552 email: vsisson@inspection.gc.ca)

Sandy MARSHALL (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa Ontario K1A 0Y9  
(tel.: +1 613 221 7525 fax: +1 613 228 4552 email: smarshall@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Enzo CERDA, Jefe, División de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167-21, Santiago de Chile  
(tel.: +56 2 345 1560 fax: +56 2 697 2179 email: enzo.cerda@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

ZHANG Yaning (Mrs.), Project Administrator, International Organizations Division, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office, No 6 Xituchenglu, Haidan District, 100088 Beijing  
(tel.: +86 10 6208 3097 fax: +86 10 6208 3288 email: zhangyaning@sipo.gov.cn)

LÜ Bo, Director, Division for the DUS Testing of New Varieties of Plants, Development Center of Science and Technology, Ministry of Agriculture, 18 Mai Zi Dian Street, Chaoyang District, 100125 Beijing  
(tel.: +86 10 6592 5213 fax: +86 10 6592 5213 email: lvbo@agri.gov.cn)

SUN Junli (Ms.), Assistant Director, Office for Protection of New Varieties of Plants, Department of Sci-Technology and Education, Ministry of Agriculture, 11 Nong Zhan Guan Nan Li, Chaoyang District, 100125 Beijing  
(tel.: +86 10 64193069 fax: +86 10 64192901 email: sunjunli@agri.gov.cn)

SUN Lianfa, Deputy Director, Harbin DUS Testing Station, Ministry of Agriculture, No. 368 Xuefu Road, Harbin, 150086 Heilongjiang  
(tel: +86 451 86651186 fax: +86 451 86668737 e-mail: sunlianfa@yahoo.com.cn)

YU Jianya, Deputy Director General, Office for Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, Beijing

ZHENG Yongqi, Research Professor, Forestry Institute, Chinese Academy of Forestry, Xiangshan Rd, Haidian district, Beijing 10091  
(tel.: +86 10 6288 8565 fax: +86 10 6287 2015 email: zhengyq@caf.ac.cn)

WANG Xiaoying, First Secretary, Permanent Mission, 11, chemin de Surville, Geneva, Switzzlerand  
(tel.: +41 22 8795635 fax: +41 22 8795637 e-mail: wangxy22@hotmail.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Coordinador Nacional, Derechos de Obtentor de Variedades Vegetales y Producción de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Ed. Colgas, Of 409, Bogotá D.C.  
(tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 email: ana.diaz@ica.gov.co)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY / EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMUNIDAD EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne, 101 rue Froissart, Office: F 101 09/38, 1040 Bruxelles  
(tel.: +32 2 295 9713 fax: +32 2 299 7510 email: jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02  
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 email: godinho@cpvo.europa.eu)

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02  
(tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 email: theobald@cpvo.europa.eu)

Mariane LAMBERT (Ms.), Advisor, Delegation of the European Commission to the International Organizations in Geneva, 66, rue du Grand-Pré, Geneva, Switzerland  
(tel.: +41 22 918 22 19 fax: +41 22 734 22 36)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Division of Variety Testing, Plant Directorate, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglværksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer  
(tel.: +45 58 16 0601 fax: +45 58 160606 email: gde@pdir.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR

Carlos JERVES ULLAURI, Director Nacional de Obtenciones Vegetales, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), Av. República 396 y Almagro, Edificio Forum 300, Casilla Postal 89-62, Quito  
(tel.: +593 2 2508 000 fax: +593 2 2508 027 email: cjerves@iepi.gov.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Cecilio PRIETO MARTÍN, Director Técnico de Evaluación de Variedades y Laboratorios, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de Educación y Ciencia, Carretera de la Coruña km. 7,5, E-28040 Madrid  
(tel.: +34 91 347 6963 fax: +34 91 347 4168 email: prieto@inia.es)

Ernesto RÍOS LÓPEZ, Director, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle Alfonso XII, No. 62, E-28014 Madrid  
(tel.: +34 91 3478232 fax: +34 91 3476703 e-mail: ernesto.rios@mapa.es)

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA),  
Calle Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, E-28014 Madrid  
(tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 email: luis.salaices@mapa.es)

Daniel PALMERO LLAMAS, Técnico Superior Especialista I+D+i, Dirección Técnica de Evaluación de Variedades, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de Educación y Ciencia, Carretera de la Coruña, km. 7,5, 28040 Madrid  
(tel.: +34 91 3476954 fax: +34 91 3474168 e-mail: palmero@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Department, Plant Production Inspectorate,  
Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi  
(tel.: +372 433 3946 fax: +372 433 4650 email: pille.ardel@plant.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Intellectual Property and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314  
(tel.: + 1 571 272 8047 fax: + 1 571 273 0085 email: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture, 10301, Baltimore Ave., Beltsville MD 20705-2351  
(tel.: +1 301 504 5518 fax: +1 301 504 5291 email: paul.zankowski@usda.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, Seed Certification, Finnish Food Safety Authority Evira, P.O. Box 111, FIN-32201 Loimaa  
(tel.: +358 20 7725 370 fax: +358 20 7725 317 email: kaarina.paavilainen@evira.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, F-78285 Guyancourt Cedex  
(tel.: +33 1 3083 3580 fax: +33 1 3083 3629 email: joel.guiard@geves.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris  
(tel.: +33 1 4275 9314 fax: +33 1 4275 9425 email: nicole.bustin@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Katalin ERTSEY (Mrs.), Director, Directorate of Plant Production and Horticulture, Central Agricultural Office, Keleti Károly u. 24, H-1024 Budapest  
(tel.: +36 1 336 9115 fax: +36 1 336 9011 email: ertseyk@ommi.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

David MCGILLOWAY, Office of the Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Variety Testing Centre, Department of Agriculture and Food, Backweston, Leixlip, Co. Kildare  
(tel.: +353 1 630 2913 fax: +353 1 628 0634 email: david.mcgilloway@agriculture.gov.ie)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Head, General Affairs, National Office for Seed Certification (Ente Nazionale delle Sementi Elette (ENSE)), Via Ugo Bassi, 8, I-20159 Milano  
(tel.: +39 02 69012026 fax: +39 02 69012049 email: pg.bianchi@ense.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Sotaro ITO, Director, Plant Variety Production and Seed Division, Agricultural Production Bureau, Seeds and Seedlings Division Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 email: soutarou\_itou@nm.maff.go.jp)

Tsukasa KAWAKAMI, Deputy Director, Plant Variety Protection and Seed Division (PVPSD), Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: tsukasa\_kawakami@nm.maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Examiner, Plant Variety Protection and Seed Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 email: kenji\_numaguchi@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENIA / KENYA

Evans O. SIKINYI, Head, Seed Certification and Plant Variety Protection, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592-00100, Oloolua Ridge, Karen, Nairobi  
(tel.: +254 20 3536171 fax: +254 20 3536175 email: esikinyi@kephis.org)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora Nacional, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México  
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México  
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 email: gat.snics@sagarpa.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigador, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, 56230 Chapingo, Estado de México  
(tel.: +52 595 952 1569 fax: +52 595 952 1569 email: abarrien@gmail.com)

MOLDOVA / MOLDAU / MOLDOVA

Vasile POJOGA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration, Stefan cel Mare str. 162, C.P. 1873, MD-2004 Kishinev  
(tel.: +373 22 220300 fax: +373 22 211 537 email: csispmd@yahoo.com)

Ala GUŞAN (Mrs.), Deputy Head Inventions, Plant Varieties and Utility Models Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau  
(tel.: +373 22 400582 fax: +373 22 440119 email: agusan@yandex.ru)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Haakon SØNJU, Registrar, Plant Variety Board, Moerveien, 12, P.O. Box 3, Mattilsynet, 1431 Aas  
(tel.: +47 64 972513 fax: +47 64 944410 e-mail: haakon.sonju@mattilsynet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner, Plant Variety Rights Office (PVRO), 205 Victoria Street, P.O. Box 9241, Marion Square, Wellington 6141  
(tel.: +64 3 962 6206 fax: +64 3 962 6202 email: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Rafael Ernesto MONTERREY GONZÁLEZ, Jefe de Variedades Vegetales, Departamento Variedad Vegetal, Dirección de Propiedad Industrial, Ministerio de Comercio e Industrias, Avenida Ricardo J. Alfaro, Edificio Edisson Plaza, 2 Piso, 0815-01119 Ciudad de Panamá  
(tel.: +507 560 00700 fax: +507 5600741 email: rmonterrey@mici.gob.pa)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Nelson Enrique MOLAS GONZÁLEZ, Director de Planificación, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Ministerio de Agricultura, Humaita 145, Casi Nuestra Señora de la Asunción, Edificio Planeta, piso 15, Asunción  
(tel.: +595 21 441491 fax: +595 21 441491 email: planificacion@senade.gov.py)

Blanca NÚÑEZ (Sra.), Ingeniero Agrónomo, Dpto. de Protección y Uso de Variedades, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Dirección de Semillas (DISE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, c/ Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo  
(tel.: +595 21 582201 fax: +595 21 584645 e-mail: dpuv@senade.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Henk BONTHUIS, Technical Expert, Dutch Plant Variety Board, (Raad voor Plantenrassen),  
Postbox 27, NL-6710 BA Ede  
(tel.: +31 318-822580 fax: +31 318-822589 email: h.bonthuis@minlnv.nl)

Kees VAN ETTEKOVEN, Manager, Varieties and Trials, Naktuinbouw, Sotaweg 22,  
Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen  
(tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6363 email: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing  
(COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka  
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 email: j.borys@coboru.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Teresa PALS COELHO (Mrs.), DGADR Agronomic Engineer, Ministério da Agricultura,  
Desenvolvimento Rural e Pescas, Av. Afonso Costa, 3, P-1949-002 Lisboa  
(tel.: 351 21 361 3211 fax: 351 21 631 2122 email: tcoelho@dgadr.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA /  
REPÚBLICA DE COREA

Ilho CHO, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service  
(KSVS), Jungang-ro 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si,  
Gyeonggi-do 430-016  
(tel.: +82 31 467 0150 fax: +82 31 467 0116 email: choilho@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Senior Examiner, Korean Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of  
Agriculture and Forestry, 233-1 Mangpodong Yongtonggu, Suwon, Kyunggido 443-400  
(tel.: +82 31 204 8772 fax: +82 31 203 7431 email: kjchoi@seed.go.kr)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE  
REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Luz Adelma GUILLÉN (Sra.), Encargada de la Oficina de Seguimiento a la Reforma y  
Modernización del Sector Agropecuario, Secretaría de Estado de Agricultura, Km 6.5 Autopis  
Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo, D.N.  
(tel.: 809 533 7522 Ext. 4815 fax: 809 533 5312 email: laguillen@ica.org)

José SÁNCHEZ, Encargado División Certificación de Semillas, Secretaria de Estado de Agricultura, Santo Domingo, D.N.  
(tel.: +809 525 43888 e-mail: j\_sanchez29@hotmail.com)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /  
REPÚBLICA CHECA

Ivan BRANZOVSKY, Chief Specialist, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 11705 Praha 1  
(tel.: +420 2 2181 2693 fax: +420 2 2181 2951 email: ivan.branzovsky@mze.cz)

Daniel JUREČKA, Director, Plant Production Section, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno  
(tel.: +420 543 548 210 fax: +420 543 217 649 email: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Hroznová 2, 656 06 Brno  
(tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 email: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Agricultural Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, 030044 Bucarest  
(tel.: +40 21 3155698 fax: +40 21 312 3819 email: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Head of Testing Department, State Institute for Variety Testing and Registration, Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Sector 1, 011464 Bucarest  
(tel.: +40 213 177442 fax: +40 213 177442 email: mihaela\_ciora@yahoo.com)

Oana MARGINEANU (Ms.), Head of Legal Bureau, Legal and International Cooperation Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Str. 5, Ion Ghica, Sector 3, 030044 Bucarest  
(tel.: +40 21 312 1327 fax: +40 21 312 3819 email: oana.margineanu@osim.ro)

Maria Camelia MIREA (Mrs.), Examiner, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, P.O.Box 52, 030044 Bucarest  
(tel.: +40 21 3145964 fax: +40 21 3123819 email: mirea.camelia@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH /  
REINO UNIDO

F. Niall GREEN, Herbage & Vegetable Crops, Science and Advice for Scottish Agriculture (SASA), Roddinglaw Road, Edinburgh EH12 9FJ  
(tel.: +44 131 2448853 fax: +44 131 244 8940 email: Niall.Green@sasa.gsi.gov.uk)

Andrew MITCHELL, Technical Manager, Plant Variety Rights Office (PVRO), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF  
(tel.: +44 1223 342 384 fax: +44 1223 342 386 email: andy.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

Sally WATSON (Mrs.), Biometrics Branch, Agri-Food & Biosciences Institute,  
18a, Newforge Lane, Belfast BT9 5PX  
(tel.: +44 28902 55 292 fax: +44 28902 55 008 email: sally.watson@afbini.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety  
Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4,  
SK-949 01 Nitra  
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 email: bronislava.batorova@uksup.sk)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / SLOWENIEN / ESLOVENIA

Jože ILERŠIČ, Secretary, Phytosanitary Administration, Einspielerjeva 6,  
SLO-1000 Ljubljana  
(tel.: +386 1 3094 396 fax: +386 1 3094 335 email: joze.ilersic@gov.si)

TRINITÉ-ET-TOBAGO / TRINIDAD AND TOBAGO / TRINIDAD UND TOBAGO /  
TRINIDAD Y TABAGO

Richard ACHING, Senior Examiner (Technical), Intellectual Property Office, Ministry of  
Legal Affairs, 72-74 South Quay, Port of Spain  
(tel.: +1-868 625 9972 fax: +1-868 624 1221 email: richard.aching@ipo.gov.tt)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction générale  
de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'agriculture et  
des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis  
(tel.: +216 71 800419 fax: +216 71 784419 e-mail: tarechib@yahoo.fr)

Mondher KHEMIRI, Directeur de la législation, Direction générale des affaires juridiques et  
foncières, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary,  
1002 Tunis  
(tel.: +216 71 842 317 fax: +216 71 784 419 email: mondherkhemiri@yahoo.fr)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Hasan DOGAN, Head, Seed Registration and Certification Department, General Directorate  
of Protection, Koruma Ve Kontrol Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No. 3, Bakanlıklara, Ankara  
(tel.: +90 312 417 4176 fax: +90 312 417 8198 email: hasand@kkgm.gov.tr)

Ahmet ATICI, Deputy Director, Variety Registration and Seed Certification Center, Center  
Tarım Kampusu, PK 107, Yenimahalle, Ankara  
(tel.: 90 312 3154605 fax: 90 312 3150901 email: aatici42@hotmail.com)

Handan BUYUKDEMIRCI (Mrs.), Expert, Seed, Registration and Certification Department,  
Koruma Ve Kontrol Genel Müdürlüğü, Akay Cord. No. 3, Ankara  
(tel.: +90 41 74176 fax: +90 41 78198 email: handanb@kkgm.gov.tr)

VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Thanh Minh NGUYEN, International Relations Officer, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), No. 2 Ngoc Ha Str, Ba Dinh District, Hanoi  
(tel.: +84 4 8435182 fax: +84 4 7342844 email: minh\_pvp@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah Ahmed MOAWAD, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo  
(tel.: +20 2 572 0839 fax: +20 2 572 5998 e-mail: casc@casc.gov.eg)

Gamal Eissa ATTYA, Head, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo  
(tel.: +20 2 572 8962 fax: +20 2 572 5998 e-mail: gamal\_attya@hotmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /  
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE (FAO) / FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE  
UNITED NATIONS (FAO) / ERNÄHRUNGS- UND LANDWIRTSCHAFTS-  
ORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO) / ORGANIZACIÓN DE LAS  
NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN (FAO)

Shakeel BHATTI, Secretary, International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Roma, Italie  
(tel.: +39 6 5705 3441 fax: +39 6 522 55 155 e-mail: shakeel.bhatti@fao.org)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland  
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 email: isf@worldseed.org)

Pierre ROGER, Directeur de la propriété intellectuelle, Germplasm Preservation, Groupe Limagrain, Vilmorin & Cie, Boîte postale 1, 63720 Chappes, France  
(tel.: +33 4 7363 4069 fax: +33 4 7364 6737 email: pierre.roger@limagrain.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium  
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 email: bertscholte@euroseeds.org)

Isabelle KLOPSTEIN (Ms.), Legal Advisor, European Seed Association (ESA),  
23, rue de Luxembourg, 1000 Bruxelles, Belgique  
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: isabelle.klopstein@euroseeds.org)

IV. BUREAU / OFFICERS / VORSITZ / OFICINA

Chris BARNABY, Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /  
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General  
Peter BUTTON, Technical Director  
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor  
Makoto TABATA, Senior Counsellor  
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/  
Annex II follows/  
Anlage II folgt/  
Sigue el Anexo II]

## ANNEXE II

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS  
D'EXAMEN DE L'UPOV AVANT LEUR ADOPTION  
À LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

TG/22/10(proj.3)	Fraisier (révision)
------------------	---------------------

Modifications proposées par le Comité d'édition élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

3.5	doit se lire : “Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de deux.”
4.2.2, 4.2.3	regroupés pour se lire : “4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 20 plantes, une plante hors-type est tolérée. Dans le cas d'un échantillon de 40 plantes, deux plantes hors-type sont tolérées.”
Car. 7	vérifier si le niveau 1 devrait être “nulle ou faible”
Car. 13	indiquer les niveaux : plus courte (1); égale (2); légèrement plus longue (3); beaucoup plus longue (4)
Car. 15	supprimer “incisions du”
Car. 21	“VG” à supprimer
Car. 23	doit se lire “Fleur : disposition des pétales”
Car. 26	indiquer les niveaux : beaucoup plus court (1); légèrement plus court (2); égal (3); légèrement plus long (4); beaucoup plus long (5)
Car. 28	indiquer les niveaux : beaucoup plus court (1); légèrement plus court (2); égal (3); légèrement plus long (4); beaucoup plus long (5)
Car. 30	modifier les niveaux pour indiquer “ovoïde” (4); “rhomboïde” (6); “obloïde” (7); et “globuleux” (8)
Car. 31	“(+)” à ajouter
Car. 31, ad. 31, 8.1 d)	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (d) et de résoudre le problème des définitions contradictoires de “fruit cadet” à l'ad. 31 et à la section 8.1 (d) (“fruit cadet” par opposition à “fruit aîné” ou “dernier fruit”). À la section 8.1, ajouter une explication précisant si les observations doivent être effectuées sur les fruits obtenus lors de la première ou de la deuxième récolte.
Car. 40 Ad. 40	le texte anglais doit se lire : “Fruit: diameter of calyx in relation to diameter of fruit”
Ad. 48	dans le texte anglais, remplacer “runners” par “stolons”
8.1 (a)	doit se lire “Les observations portant sur la plante et la feuille qui doivent être effectuées sur les plantes peu de temps avant le début de l'époque de maturité des fruits. Les observations portant sur la feuille qui doivent être effectuées sur une feuille pleinement développée.”

8.1 (b)	doit se lire : “Les observations portant sur la stipule et le stolon qui doivent [...]”
8.1 (c)	– doit se lire “Les observations portant sur l’inflorescence (y compris la fleur) qui doivent [...]”; – expliquer si les observations doivent être effectuées lors de la première ou de la deuxième floraison. (Voir aussi les observations concernant la section 8.1 (d))
8.1 (d)	doit se lire “Les observations portant sur le fruit qui doivent [...]”
8.1 (d)	voir les observations concernant l’ad. 31
Ad. 15	remplacer “intermédiaire” par “dentelé et crénelé”
Ad. 18, 21	remplacer par les illustrations fournies ci-dessous
Ad. 33	remplacer par les photographies fournies ci-dessous
Ad. 35	remplacer par les photographies fournies ci-dessous

Ad. 18 : Pétiole : port des poils

Ad. 21 : Pédicelle : port des poils



1  
érigé



2  
légèrement étalé



3  
horizontal

Ad. 33 : Fruit : uniformité de la couleur



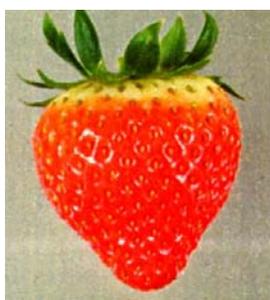
1  
uniforme ou très  
légèrement irrégulière



2  
légèrement irrégulière



3  
fortement irrégulière



Ad. 35 : Fruit : uniformité de la surface



1

uniforme ou très  
légèrement irrégulière



2

légèrement irrégulière



3

fortement irrégulière

TG/24/7(proj.3)	Poinsettia (révision)
-----------------	-----------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

2.5	ajouter "S'il a suivi un traitement, le traitement doit être indiqué en détail."
5.3 (c), (d), (e)	vérifier dans tous les groupes de couleur (dans QT aussi) si rose devrait figurer avant rouge
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> <li>– vérifier si "Fisson Piz" est largement disponible et, le cas échéant, s'il doit être remplacé</li> <li>– vérifier l'orthographe de "Marble Star" / "Marblestar"</li> <li>– vérifier si "Fismars White" a finalement été enregistré sous le nom "Fismars Crème"</li> </ul> note : le TC-EDC propose que les modifications à apporter aux exemples soient approuvées par le TWO.
Car. 6	indiquer "pigmentation anthocyanique" ou expliquer en quoi ce caractère diffère du caractère 5
Car. 10	le niveau 2 doit se lire "lancéolé large" et le niveau 5 "arrondi"
Car. 13	doit se lire " <u>Seulement les variétés unicolores sur la face supérieure</u> : [...]"
Car. 14, 15	doit se lire " <u>Seulement les variétés de plus d'une couleur sur la face supérieure</u> : [...]"
Car. 16	doit se lire " <u>Seulement les variétés de plus de deux couleurs sur la face supérieure</u> : [...]"
Car. 18	modifier le niveau 1 et indiquer "nul ou petit" ou modifier le niveau 2 et indiquer "intermédiaire"
Car. 20	vérifier s'il faut ajouter une note (a) et/ou revoir le libellé de la note (a) pour qu'elle se lise : "... qui doivent..."
Car. 23	ajouter le soulignement à "supérieure"
Car. 25-28	donner une explication pour les feuilles transitoires
Car. 25, 26	vérifier s'il ne faudrait pas lire "Plante : nombre de limbes transitoires ayant partiellement la couleur de la bractée"
Car. 27	à indiquer comme QN
Car. 27	vérifier s'il ne faudrait pas supprimer la note (a) ou l'ajouter pour les caractères 25 et 26

Car. 27	l'exemple "Fisson Piz" n'est plus produit
Car. 28	le texte anglais doit se lire : "Transitional leaves: curvature of main vein ..." (conformément au caractère 20)
Car. 31	supprimer "(pétiole compris)"
Car. 32	– placer le niveau 3 "lancéolée" avant le niveau 1 – indiquer la variété "Dueavant" pour un seul niveau et ajouter un nouvel exemple pour le niveau 4 ou 5, selon le cas
Car. 32, Ad. 32	exemple et illustration/photographie à fournir
Car. 34	doit se lire " <u>Seulement les variétés unicolores sur la face supérieure : [...]</u> "
Car. 35	doit se lire " <u>Seulement les variétés de plus d'une couleur sur la face supérieure : [...]</u> "
Car. 35	vérifier les exemples (par exemple, vérifier si Marblestar est marbrée ou pas)
Car. 36-38 42-44	doit se lire " <u>Seulement les variétés marbrées sur la face supérieure : ...</u> "
Car. 39	à indiquer comme QN
Car. 41	doit se lire " <u>Seulement les variétés unicolores sur la face supérieure : [...]</u> "
Car. 45	doit se lire " <u>Seulement les variétés avec des taches sur la face supérieure : ...</u> "
Car. 46	– vérifier s'il faudrait lire "Bractée : pliure" – vérifier si QL est approprié ou s'il faudrait le remplacer par QN avec trois niveaux
Car. 49, 50-52	vérifier que les termes "Cyme" et "Cyathium" sont corrects
Ad. 14-16, 36-38, 42-44	remplacer par la note (b) dans le chapitre 8.1
Ad. 25, 26, 29	vérifier s'il y a lieu de supprimer l'ad. 29 et les photographies pour les niveaux 1, 2, 3
Ad. 32	photographie à fournir pour le niveau 3
Ad. 35	vérifier si les caractères absente et présente sont correctement indiqués
Ad. 46	remplacer la photographie pour le niveau 9 par une feuille qui n'est pas courbée le long de la nervure ou par une illustration
Ad. 49	ajouter une ligne pour indiquer la largeur

TG/40/7(proj.5)	Cassis (révision)
-----------------	-------------------

a) Modifications à apporter au document TG/40/7(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/40/7(proj.5)) présenté au TC :

Car. 2	vérifier s'il faut l'indiquer comme QN avec les niveaux 1, 3, 5 <i>avis de l'expert principal : à indiquer comme QN, avec les niveaux 1, 2, 3</i>
Car. 5	le niveau 1 doit se lire "appliqué ou légèrement décollé"
Car. 24, 25	utiliser uniquement "baie" ou "fruit" <i>avis de l'expert principal : remplacer "baie" par "fruit" dans le caractère 24</i>
Ad. 24	remplacer "présentée sur" par "sur"

Ad. 25	<p>i) expliquer ce que l'on entend par des baies "représentatives" car la taille des baies peut être très variable</p> <p>ii) ajouter "de la chair" après "densité"</p> <p><i>avis de l'expert principal : doit se lire :</i></p> <p><i>"La taille du fruit peut être déterminée par le poids car la densité de la chair de toutes les variétés est très similaire. Elle doit être déterminée par le poids d'au moins 50 fruits représentant toutes les tailles présentes de fruits, récoltés sur les cinq plantes."</i></p>
--------	--

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée
--	------------------------------

TG/46/7(proj.5)	Oignon, échalote (révision)
-----------------	-----------------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

En-tête	Vérifier s'il y a lieu de le modifier dans le texte anglais pour qu'il se lise "Onion, Echalion; Shallot; Grey Shallot" et effectuer les modifications correspondantes dans les autres langues
4.2.2	à scinder, doit se lire :  "4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale."  "4.2.3 L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations sur les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale."
5.3 (a)	modifier le texte pour qu'il corresponde aux caractères 10 et 11 dans le tableau des caractères
Car. 5	vérifier si le niveau 1 devrait être "nulle ou faible"
Car. 11	supprimer "Seulement les variétés multipliées par voie végétative :." (voir la note (b))
Car. 16	dans le texte anglais, remplacer "top" par "stem end" et "base" par "root end"
Car. 18	le niveau 2 doit se lire "modérément ovoïde"
Car. 19	remplacer "top" par "stem end"
Car. 20	remplacer "base" par "root end"
8.1 (b)	doit se lire "à observer sur du matériel prélevé directement sur des bulbes fournis ou sur des bulbes récoltés à partir de bulbes issus de semis de variétés reproduites par voie sexuée"
Ad. 36	fournir un tableau indiquant le pourcentage de stérilité mâle correspondant aux notes 1, 2, 3.

TG/50/9(proj.3)	Vigne (Vitis L.)
-----------------	------------------

a) Modifications à apporter au document TG/50/9(proj.2), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/50/9(proj.3)) présenté au TC :

2.2	<p>vérifier s'il faudrait lire :</p> <p>“Le matériel doit être fourni sous forme de :</p> <p>a) pieds racinés; b) <u>pieds</u> avec scions greffés sur un porte-greffe à préciser par l'autorité compétente; c) <u>surgreffés</u> <del>bois de greffe</del> pour produire des pieds racinés; ou d) boutures pour produire des pieds racinés.</p> <p><i>avis de l'expert principal : approuvé</i></p>
Car. 27	<p>ajouter (+) avec une illustration (photographie) <i>explication fournie par l'expert principal</i></p>
Car. 33	<p>dans le texte anglais, remplacer “loose” par “lax”</p>
Car. 42	<p>ajouter d'autres exemples pour couvrir d'autres saveurs que goût muscaté, foxé ou herbacé <i>fournis par l'expert principal</i></p>
Ad. 1	<p>vérifier s'il y a lieu de modifier la première phrase pour qu'elle se lise : “L'époque de débourrement est l'époque à laquelle 50% des plantes sont au stade de débourrement. Une plante est au stade de débourrement quand 50% des bourgeons sont au moins au stade de développement 09.” <i>avis de l'expert principal : doit se lire :</i> “L'époque de débourrement est l'époque à laquelle 50% des plantes sont au stade de débourrement. Une plante est au stade de débourrement quand 50% des bourgeons sont au moins au stade de développement 07.”</p>
Ad. 2	<p>modifier les encadrés des niveaux 4 et 5 pour qu'ils couvrent la même partie de la plante que les encadrés des niveaux 1, 2 et 3, ou donner des explications sur le positionnement de l'encadré <i>nouvelle illustration fournie par l'expert principal</i></p>
Ad. 18	<p>modifier le style de trait : les traits en pointillé doivent être en continu et les traits en continu doivent être en pointillé <i>nouvelle illustration fournie par l'expert principal</i></p>
Ad. 34	<p>illustration à fournir <i>fournie par l'expert principal</i></p>
8.3 et chapitre 9	<p>ajouter une référence à Meier, U., 1997</p>
8.4	<p>i) vérifier s'il y a lieu d'ajouter “Harslevelu” comme synonyme de “Lipovina”; <i>avis de l'expert principal : approuvé</i> ii) vérifier l'exemple “Nero” (correspond à plusieurs variétés) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i> iii) (à la fin du tableau) vérifier s'il faut remplacer “R = rose” par “Rs = rose” <i>avis de l'expert principal : approuvé</i></p>

QT 5	ajouter une ligne d'en-tête
QT 6	remplacer "Chasselas blanc" par "Exemple"

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Ad. 27	à ajouter dans les versions française, allemande et espagnole
8.4	vérifier l'exemple de variété "Moscatel de grano menudo rojo"

TG/60/7(proj.3)	Betterave rouge (révision)
-----------------	----------------------------

a) Modifications à apporter au document TG/60/7(proj.2), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/60/7(proj.3)) présenté au TC :

2.3	vérifier s'il y a lieu de remplacer "9000 graines" par "9000 glomérules" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
3.5	doit se lire : "Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 40 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 40 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai."
Car. 9	modifier les niveaux pour qu'ils correspondent à un caractère quantitatif <i>avis de l'expert principal : indiquer les niveaux suivants : principalement verte (1); verte et rouge (2); principalement rouge (3)</i>
Car. 17	le niveau 2 doit se lire : "elliptique transverse moyenne" et le niveau 6 : "très obovale étroite"
Car. 21	le niveau 4 doit se lire "déprimée"
Ad. 1	vérifier s'il faudrait le libeller comme suit : "La germination doit être observée sur 200 glomérules. Les variétés monogermes sont génétiquement monogermes et au moins 90% des glomérules produisent des plantes isolées. Les glomérules de variétés multigermes produisent moins de 90% de plantes isolées." <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Ad. 21	modifier les illustrations pour préciser que la "base" se situe à l'extrémité de la racine (le cas échéant) et inverser les illustrations <i>avis de l'expert principal : modifier le caractère de la façon suivante : "Racine : forme du boutage"</i>
Ad. 27	i) dans le deuxième paragraphe, modifier le texte entre parenthèses de la façon suivante : "(température minimale de 2°C, ventilation à 7°C et au-delà)"; ii) le troisième paragraphe doit se lire : "Les plantes montées (élongation de l'axe des pousces de plus de 5 cm) doivent être décomptées au moins une fois par semaine."

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée
--	------------------------------

TG/78/4(proj.4)	Kalanchoé
-----------------	-----------

a) Modifications à apporter au document TG/78/4(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/78/4(proj.4)) présenté au TC :

5.3	vérifier s'il y a lieu d'ajouter les caractères figurant dans la section 5 du chapitre 10 "Questionnaire technique" <i>avis de l'expert principal : ajouter le caractère 31</i>
Car. 15	indiquer le type d'expression <i>avis de l'expert principal : à indiquer comme QL</i>
Car. 32, 38	i) niveau 4 : dans le texte anglais, remplacer "as" par "in"; ii) niveau 8 : vérifier s'il n'existe pas un meilleur terme que "panachée" <i>avis de l'expert principal : pas de meilleur terme que "panachée"</i>
Car. 35	supprimer le soulignement de "extérieur"
8.1 (d)	dans la version anglaise, supprimer "whirl of the" dans le texte et "whirl of" dans l'illustration (deux fois)
Ad. 12	indiquer l'extrémité florale et ajouter la tige
Ad. 32, 38	préciser que les illustrations présentent des variétés à fleur simple

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée
--	------------------------------

TG/85/7(proj.3)	Poireau (révision)
-----------------	--------------------

a) Modifications à apporter au document TG/85/7(proj.2), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/85/7 (proj.3)) présenté au TC :

En-tête	corriger : "TG/85/7..."
3.5.2	doit se lire "Variétés à multiplication végétative : sauf indication contraire, toutes les observations sur les plantes isolées doivent porter sur 20 plantes ou des parties de chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai."
Car. 7	supprimer les traits d'union pour les niveaux 1, 3 et 4
Car. 17	ajouter (+) avec une explication de la méthode d'observation de la stérilité mâle et du mode de détermination des niveaux <i>avis de l'expert principal : l'explication doit être libellée ainsi : "L'observation de la stérilité mâle doit se faire à pleine floraison. Pour cela, frotter légèrement un papier noir sur le capitule : si la fleur est stérile, aucun pollen n'apparaîtra sur le papier. De plus, dans le cas des variétés mâles, les anthères sont vides et se dessèchent très rapidement."</i>

8.1 (a) – (e)	à revoir, modifier l'ordre des caractères dans le tableau des caractères en conséquence <i>avis de l'expert principal : à modifier de la façon suivante :</i> a) les observations doivent être faites quand les limbes (les plus vieux) externes commencent à sécher; b) les observations sur le limbe doivent être faites sur une feuille pleinement développée; c) les observations doivent être faites à maturité de la récolte; d) à observer sur des plantes produites par multiplication végétative; (supprimer la note (e) – voir le nouvel ad. 17)  <i>Placer le caractère 2 après le caractère 10 et remplacer la note (a) par la note (c)</i>
Ad. 11, 12, 13	modifier l'illustration de façon à indiquer les caractères 11 et 12.
Ad. 13	supprimer le trait indiquant la longueur du fût
Ad. 16	positionner plus clairement la flèche par rapport [au sommet/au milieu/à la base] du bulbe <i>fourni par l'expert principal</i>
QT 4.2.1 b), c)	à préciser <i>précision fournie par l'expert principal</i>
QT 5.4, 5.5	numéros des caractères à corriger
QT 5	vérifier s'il y a lieu d'ajouter le caractère 17 (caractère de groupement) <i>avis de l'expert principal : à ajouter avec une note indiquant qu'il n'est pertinent que si la variété est multipliée par voie végétative</i>

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Ad. 17	remplacer les “variétés mâles” par les “variétés stériles mâles”
--------	--

TG/152/4(proj.4)	Camomille (révision)
------------------	----------------------

a) Modifications à apporter au document TG/152/4(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, et qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/152/4 (proj.4)) présenté au TC :

4.2.2	doit se lire : “4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.”
Car. 4, 7; chapitre 8.1	vérifier s'il y a lieu de modifier l'ordre en fonction de l'époque d'observation, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• placer le caractère 4 avant le caractère 2</li> <li>• placer le caractère 7 avant le caractère 6</li> <li>• réorganiser (a), (b), (c) de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) bouton floral</li> <li>(b) début de l'époque de floraison</li> <li>(c) pleine floraison</li> </ul> </li> </ul> <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>

Car. 5	supprimer “(add.)” et “no ex. variety for”
Car. 6	vérifier s’il y a lieu d’inverser l’ordre des niveaux de la façon suivante : “grossière (3); moyenne (5); fine (7)” <i>avis de l’expert principal : approuvé</i>
Car. 12	<i>avis de l’expert principal : après examen de l’ensemble des résultats et des renseignements disponibles, nous proposons de supprimer le volume total d’huile essentielle. Il existe un élément génétique évident mais une observation précise est difficile à effectuer et l’influence de l’environnement est trop importante.</i>
Car. 13	<i>avis de l’expert principal : après réexamen de l’ensemble des résultats et des renseignements disponibles, nous proposons de supprimer le volume de chamazulène. La variation génétique n’est pas suffisamment importante par rapport aux effets sur l’environnement.</i>
Car. 14, Ad. 14	Les niveaux 1 à 9 ne correspondent pas à la définition selon laquelle il existe deux types d’huiles (teneur élevée/faible en alpha-Bisabolol). Tableau présentant la composition de l’huile à modifier ou à supprimer. Composition possible et description appropriée à préciser. <i>avis de l’expert principal : doit se lire : “Capitule : contenu de(-)α-bisabolol dans l’huile essentielle” avec trois niveaux d’expression :</i> 1) faible Bodegold, Camoflora, Margaritar 2) moyenne Promyk 3) élevée Manzana, Novbona, Robumille
Ad. 13, 14	revoir la correspondance avec les caractères 13 et 14 et fournir les renseignements nécessaires sur : - “Chromatographie en phase gazeuse (2.2.28)” (dans la rubrique “Essais”) - “figures 1836.-1 et 1836.-2” (dans la partie “Conformité du système”) <i>nouvelle explication fournie par l’expert principal</i>
QT 4.2	ajouter “4.2.2 Autre (veuillez préciser) [ ]”

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Ad. 12	la phrase avant le tableau doit être libellée ainsi : “En ce qui concerne l’(-)α-bisabolol, on distingue trois niveaux :” et remplacer “type” par “niveau” dans le tableau
--------	--

TG/176/4(proj.3)	Ostéospermum (révision)
------------------	-------------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Page de couverture	à modifier pour qu’elle indique “Dimorphotheca Vaill.” dans le titre et dans le tableau des “Autres noms communs”
5.3(f)	aligner le libellé sur le caractère 22
Car. 7	doit se lire : “Feuille : intensité de la couleur verte de la face supérieure”
Car. 8	doit se lire “Code RHS des couleurs”
Car. 9	ajouter (+) et la note (c) ou modifier le chapitre 8.1 (c) pour qu’il se lise : “Les observations sur la fleur qui doivent être [...]”
Car. 10	modifier le format de la note (3)

Car. 17	supprimer le terme “approximative”
Car. 20 à 25	vérifier s’il y a lieu d’ajouter la note (d) (contient l’indication de la partie à ne pas observer)
8.1 (b)	doit devenir ad. 8
8.1 (d)	vérifier si la partie la plus basse de la fleur ligulée doit être désignée par “partie de la base à ne pas observer (lorsqu’on détermine le nombre de couleurs)”
QT 1	vérifier s’il y a lieu de demander des renseignements sur l’espèce en ce qui concerne les hybrides
QT 4.1.3	doit se lire “Découverte et développement” [...]”
QT 5.1	ajouter les exemples de variétés tirés du tableau des caractères
QT 5.4	actualiser les exemples de variétés tirés du tableau des caractères
QT 5.6i, ii	ajouter le soulignement conformément au tableau des caractères

TG/193/1(proj.5)	Lotus (révision)
------------------	------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

En-tête	à modifier pour couvrir toutes les espèces (“trefoil, lotus” en anglais)
2.4	supprimer le numéro de paragraphe
Car. 3, 4	ajouter la note (b)
Car. 12	faire apparaître la note (b) en gras
QT 5.3	actualiser les exemples de variétés

TG/AMARAN(proj.9)	Amarante
-------------------	----------

Observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008 ou proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

1.	doit se lire : “Ces principes directeurs d’examen s’appliquent à toutes les variétés d’ <i>Amaranthus</i> L., mais ont été mis au point sur la base de variétés utilisées pour la production de graines. Les principales espèces à graines sont <i>Amaranthus caudatus</i> L., <i>Amaranthus cruentus</i> L. et <i>Amaranthus hypochondriacus</i> L. En ce qui concerne les variétés ornementales, il peut notamment être nécessaire d’utiliser d’autres caractères que ceux figurant dans le tableau des caractères en vue d’examiner la distinction, l’homogénéité et la stabilité. <i>avis de l’expert principal : approuvé</i>
Car. 8	à indiquer comme QN avec trois niveaux
Car. 10	<i>avis de l’expert principal : supprimer les niveaux 3, 4 et 6</i>
Car. 12	supprimer les mots “type de” <i>avis de l’expert principal : approuvé</i>
Car. 13	note (d) à supprimer
Car. 14	doit se lire “époque de floraison”

Car. 16	- à indiquer comme PQ avec trois niveaux - vérifier la présentation de l'exemple "BRS_ALEGRÍA"
Car. 28	à indiquer comme QN <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 29	doit se lire "Inflorescence : longueur de la bractée par rapport à l'utricule", avec les niveaux suivants : plus courte (1); égale (2); plus longue (3)
Car. 34	remplacer "hauteur" par "longueur" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 36	le texte anglais doit se lire : "Stem: shape in cross section" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 38	à indiquer comme QL <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
8.1 (d)	à supprimer
8.1 (e)	ajouter "(voir ad. 14)"
8.1 (f)	ajouter "(voir ad. 33)"
Ad. 14	doit se lire "L'époque de floraison est l'époque à laquelle 50% des plantes présentent une panicule longue d'environ 5 cm, montrant des fleurs ouvertes dans ses parties intermédiaires avec des étamines distinctes et un stigmate complètement visible."
Ad. 25	doit se lire : "La densité de l'inflorescence est définie par l'angle..." <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Ad. 27	doit se lire : "Le type d'inflorescence doit être observé entre la phase de floraison et le remplissage des graines. En forme d'amarante : si les glomérules de la panicule sont insérés directement dans l'axe secondaire et se déploient sous une forme étendue, l'inflorescence est appelée inflorescence en forme d'amarante. En forme de glomérule : si les glomérules sont insérés dans les axes primaires et se déploient sous une forme sphérique, l'inflorescence est appelée inflorescence en forme de glomérule." <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Ad. 29	doit se lire : "Bractée : feuilles externes comprenant les tépales" et corriger l'indication de la longueur de l'utricule dans les schémas de façon à exclure les bractées. <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Ad. 39	indiquer la méthode employée
QT 9.3	à supprimer <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>

TG/COFFEE(proj.7)	Caféier
-------------------	---------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Tableau des caractères	vérifier si d'autres caractères pourraient être indiqués avec (*), sous réserve de l'accord du TWA et du TWF
Car. 1	ajouter (*) (caractère du QT)
Car. 1	le niveau 2 doit se lire "ellipsoïde"
Car. 9	vérifier s'il y a lieu de supprimer la note (b)
Car. 14	vérifier l'orthographe de "Bourbon"/ "Borbon" et vérifier s'il ne devrait pas s'agir de "Catuai Amarelo" (avec un "A" majuscule)
Car. 19, 22	vérifier si ces caractères doivent être observés sur des fruits non flottants : dans l'affirmative, l'expliquer dans une note pour les caractères 18 à 23
Car. 23	déplacer l'explication entre parenthèses dans l'ad. 23
Car. 25, 26, 27	modifier les notes 1, 2, 3 ou modifier les échelles dans les ad. 25, 26, 27
Ad. 3	remplacer "la mesure" par "l'observation"
Ad. 4	fournir une illustration des branches plagiotropiques
Ad. 12	fournir une explication des "domaties"
Ad. 13	doit se lire "Le nombre de fleurs par aisselle ..."; expliquer à quelle époque le caractère doit être observé
Ad. 24	donner des explications sur l'époque de floraison

TG/FESTL(proj.5)	Festulolium
------------------	-------------

a) Modifications apportées au document TG/FESTL(proj.4), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/FESTL(proj.5)) présenté au TC :

	aucune modification
--	---------------------

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée
--	------------------------------

TG/HAWTH(proj.6)	Aubépine (Crataegus L.)
------------------	-------------------------

a) Modifications apportées au document TG/HAWTH(proj.5), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/HAWTH(proj.6)) présenté au TC :

Page de couverture	dans la version espagnole, ajouter "Tejocote" dans le titre encadré
3.5	revoir le nombre de plantes conformément au chapitre 8.1 (g) <i>avis de l'expert principal : le chapitre 8.1 (g) doit se lire : "Fruit et endocarpe : toutes les observations sur le fruit et l'endocarpe doivent être faites sur 10 fruits typiques tirés de chaque plante, à l'époque de maturité du fruit."</i>
Car. 11	vérifier s'il y a lieu de remplacer la note (c) par la note (d) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 16	vérifier s'il convient d'indiquer la note (d) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 17	doit se lire "Limbe : panachure" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 21	doit se lire "Limbe : surface" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 29	doit se lire "Fleur : couleur de la base des pédoncules des anthères" ( <i>avis de l'expert principal</i> )
Car. 35	le niveau 3 doit se lire "très rugueuse" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 38, 42	QL doit être en gras
8.1 (a)	supprimer " <u>Plante, hampe et branche</u> :"; doit se lire "Les observations sur les hampes et les branches qui doivent être faites sur les rameaux végétatifs de la saison en cours après la croissance." <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
8.1 (b)	supprimer " <u>Plante</u> :"; doit se lire "Les observations sur la plante qui doivent être faites sur des plantes foliées pendant le printemps." <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
8.1 (c)	À supprimer. Pour les rameaux voir (a). Pas de caractère concernant les entre-nœuds. <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
8.1 (c) à (g)	remplacer "Toutes les observations [...] doivent" par "Les observations [...] qui doivent" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
8.1 (e)	doit devenir l'ad. 20 (ne s'applique qu'au caractère 20) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Ad. 1	Ces schémas peuvent prêter à confusion dans une certaine mesure, en particulier parce que le niveau 2 est presque identique au niveau 1 dans l'ad. 2. Les arbrisseaux n'ont pas tous un port dressé, ces dessins peuvent donc induire en erreur. Peut-être faudrait-il introduire une explication écrite plus claire définissant un arbrisseau, un demi-arbrisseau et un arbre. <i>avis de l'expert principal : explications fournies</i>
Ad. 25	à fournir (est accompagné d'un (+) dans le tableau des caractères) <i>fourni par l'expert principal</i>

Ad. 28	trait en pointillé à améliorer <i>fourni par l'expert principal</i>
Ad. 31	l'illustration du niveau 1 n'est pas "libre" <i>avis de l'expert principal : envisager de modifier le niveau 1 pour qu'il se lise "non tangents" (les pétales sont séparées par un sépale)</i>
QT 6	supprimer le "p. ex." dans la troisième colonne

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 3	supprimer "du bouquet foliaire"
8.1 (e)	doit se lire "[...] 10 fruits typiques tirés de chacune des cinq plantes [...]"
Ad. 2	dans le texte anglais, corriger l'orthographe de "fastigiata"
Ad. 28	modifier le dessin de "ovales" (actuellement cordiformes)
Ad. 31	nouvelle illustration du niveau 1 : 

TG/HIPPH(proj.4)

TG/HIPPH(proj.4)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 5	vérifier s'il doit être libellé "Plante : densité du feuillage"
Car. 6	doit se lire "Plante : position des inflorescences"
Car. 6	corriger la police de caractère de QL / (b)
Car. 8	ajouter (*) (caractère de groupement)
Car. 9	ajouter (+)
Car. 10	dans le texte anglais, supprimer "(lanceolate)"
Car. 12	vérifier s'il est à indiquer comme QN avec trois niveaux
Car. 13	vérifier s'il est à inclure comme caractère de groupement et comme caractère du QT
Car. 17	- doit se lire "Fruit : forme" - les niveaux 5 et 6 deviennent respectivement les niveaux 1 et 2
Car. 20	dans le texte anglais, vérifier s'il y a lieu de remplacer "peduncle" par "stalk"
Ad. 10	fournir une meilleure illustration pour le niveau 3
Ad. 21	vérifier s'il y a lieu de supprimer "buds" dans le texte anglais
QT 5	modifier la numérotation de 5.1 à 5.3

TG/NEMES(proj.3)	Nemesia
------------------	---------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

4.2	vérifier si l'on trouve tous les types de reproduction et de multiplication dans le Nemesia
Car. 1	ajouter (+) avec l'explication du chapitre 3.3.1
Car. 4	vérifier s'il faudrait lire : "Plante : densité du feuillage"
Car. 14	vérifier s'il y a lieu de supprimer les notes (a) et (b)
Car. 17, QT 5.4	dans le texte anglais, modifier l'emplacement du signe "·"
Car. 19	dans le texte anglais, corriger l'orthographe de la deuxième occurrence de "length"
Car. 23	modifier les niveaux de la façon suivante : "pointu" (1); "obtus" (2)
Car. 33	vérifier s'il doit se lire "Lobe inférieur de la corolle : ..."
Car. 33, 38	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (c)
Car. 35	vérifier l'orthographe de "Inuspink8" / "Inuspink 8" (cf. caractère 19)
Car. 38	vérifier s'il y a lieu de modifier le niveau 3 de la façon suivante : "zone apicale et latérale"
Car. 46	ajouter (+)
Ad. 29	indiquer les notes 3, 5, 7
Ad. 37	corriger le texte en fonction du tableau des caractères

TG/PORTU(proj.4)	Pourpier
------------------	----------

a) Modifications apportées au document TG/PORTU(proj.3) sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/PORTU(proj.4)) présenté au TC :

Car. 5	supprimer les mots "au tiers médian" et déplacer cette explication dans le chapitre 8.2 <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 15	- vérifier s'il doit se lire "[...] Fleur : forme en section transversale" ou "[...] Fleur : forme de profil" <i>avis de l'expert principal : doit se lire "Fleur : forme en vue latérale"</i> - niveau 1 : remplacer "à" par "ou" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 19	vérifier s'il y a lieu d'ajouter "(exceptée la macule)" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 22	remplacer "troisième" par "tertiaire" (et déplacer l'adjectif après couleur en français) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 23, 24	vérifier s'il y a lieu de les placer avant le caractère 18 afin de définir la macule qui est visée dans les caractères 18 à 22 <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>

8.1	supprimer le mot “Toutes” et remplacer “doivent” par “qui doivent” dans les notes (a) à (f) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
8.1 (e)	devient ad. 15, 16; vérifier s'il y a une contradiction entre 8.1 (d) et 8.1 (e) dans les caractères 15 et 16 <i>avis de l'expert principal : note (e) à supprimer</i>
Ad. 19, 20	modifier les ad. 19, 20, 21, 22 pour qu'ils se lisent : “La couleur principale est la couleur qui occupe la plus grande surface. La couleur secondaire est la couleur qui occupe la deuxième plus grande surface. La couleur tertiaire est la couleur qui occupe la troisième plus grande surface.” <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

3.3.2	à supprimer
-------	-------------

TG/ROCK_DIP(proj.2)	Roquette sauvage (Diplotaxis DC)
---------------------	----------------------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Page de couverture	modifier la référence “Autres documents connexes de l'UPOV”
En-tête	dans le texte anglais, remplacer “lincoln's weed” par “Wild Rocket”
Car. 2, 3	vérifier si QL est correct pour le caractère 2 et, dans le cas contraire, le fusionner avec le caractère 3 comme caractère PQ
Car. 3	vérifier s'il faudrait les notes 1, 2, 3
Car. 4	vérifier s'il faudrait indiquer VG/MS
Car. 5	vérifier s'il faudrait indiquer VG/MS
Car. 9	vérifier si l'on peut supprimer “VG”
Ad. 7	doit se lire : “La largeur des lobes primaires doit être observée sur la partie médiane de la feuille.”

TG/ROCK_ERU(proj.2)	Roquette (Eruca Mill.)
---------------------	------------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Page de couverture	modifier la référence “Autres documents connexes de l'UPOV”
Titre	vérifier si “Roquette cultivée” est un nom approprié
En-tête	dans le texte anglais, remplacer par “Cultivated Rocket”, sous réserve d'observations concernant le “titre”

Car. 2, 3	vérifier si QL est approprié pour le caractère 2 et, dans le cas contraire, le fusionner avec le caractère 3 comme caractère PQ
Car. 4	vérifier s'il faudrait indiquer VG/MS
Car. 5	vérifier s'il faudrait indiquer VG/MS
Car. 6	dans le texte anglais, le niveau 5 doit se lire "medium"
Car. 8	dans le texte anglais, le niveau 5 doit se lire "medium"
Car. 10	vérifier si l'observation doit être effectuée sur la face supérieure uniquement
Car. 11	vérifier si VG peut être supprimé
Car. 13	le niveau 2 doit se lire "crème"
Car. 14	le texte anglais doit se lire "Flower : anthocyanin coloration of veins"
Ad. 7	doit se lire "La largeur des lobes primaires doit être observée sur la partie médiane de la feuille."
QT 5.3	dans le texte anglais, corriger l'orthographe de "weak"
QT 5.4	dans le texte anglais, modifier le niveau 5 en fonction du tableau des caractères

TG/TEA(proj.6)	Théier
----------------	--------

a) Modifications apportées au document TG/TEA(proj.5) sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/TEA(proj.6)) présenté au TC :

Car. 9	vérifier s'il y a lieu de modifier les niveaux pour qu'ils se lisent : faible (3); moyenne (5); forte (7) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 10	dans le texte anglais, supprimer le mot "the" <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 12	vérifier s'il faut supprimer MS <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 16	vérifier si trois niveaux seraient suffisants : claire (1); moyenne (2); foncée (3). (Il n'y a pas d'exemple de variété pour le niveau 1 et, en principe, les caractères QN présentent 3, 5 ou 9 niveaux) <i>avis de l'expert principal : indiquer les niveaux suivants : claire (3); moyenne (5); foncée (7)</i>
Car. 19	vérifier s'il serait plus approprié de le libeller ainsi : "Limbe : forme du sommet" avec les niveaux suivants : obtus (1); aigu (2); acuminé (3) et de l'indiquer comme PQ <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Car. 30	vérifier s'il faudrait modifier les niveaux de la façon suivante : faible (3); moyenne (5); forte (7) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
8.1 (a), (c)	supprimer " : diagramme" après "Jeune rameau" et "Fleur". <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Ad. 8	vérifier s'il faudrait le supprimer (il n'est pas nécessaire ni facile à observer sur la photographie) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>

Ad. 10	vérifier s'il faudrait le supprimer (il n'est pas nécessaire ni facile à observer sur la photographie) <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>
Ad. 28	photographie supérieure à supprimer ( <i>avis de l'expert principal</i> )
Ad. 35	le niveau 1 doit se lire : "nulle ou très faible $\leq 0,5\%$ " <i>avis de l'expert principal : approuvé</i>

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Tableau des caractères	vérifier l'orthographe de l'exemple "Hanlv" (par exemple, le caractère 3)
------------------------	---

---

<sup>1</sup> Termes utilisés dans le présent document :

CC :	Comité consultatif
CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Groupes de travail techniques
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
Sous-groupe sur les plantes cultivées :	Sous-groupe ad hoc sur les techniques moléculaires
Groupe de réflexion sur les travaux du BMT :	Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires
Introduction générale :	document TG/1/3 "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales"
TGP/1 :	Introduction générale assortie d'explications
TGP/2 :	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV
TGP/3 :	Variétés notoirement connues
TGP/4 :	Constitution et maintien des collections de variétés
TGP/5 :	Expérience et coopération en matière d'examen DHS
TGP/6 :	Arrangements en vue de l'examen DHS
TGP/7 :	Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/8 :	Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
TGP/9 :	Examen de la distinction
TGP/10 :	Examen de l'homogénéité
TGP/11 :	Examen de la stabilité
TGP/12 :	Caractères spéciaux
TGP/13 :	Conseils concernant les nouveaux types et espèces
TGP/14 :	Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV
Directives du BMT :	Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative

[Fin de l'annexe II et du document]